

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,  
articles L.5211-47 et R.5211-41

*« Dans les établissements publics de coopération comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le recueil des actes administratifs créé, le cas échéant, en application de l'article L. 5211-47, a une périodicité au moins semestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération. Le public est informé, dans les vingt-quatre heures, que le recueil est mis à sa disposition, par affichage aux lieux habituels de l'affichage officiel des communes concernées.*

*La diffusion du recueil peut être effectuée à titre gratuit ou par vente au numéro ou par abonnement. »*

**Premier semestre 2020**

# Récapitulatif des délibérations 2020

## CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Numéro	Date conseil	Objet
2020-5	13/02/2020	Approbation du PV du 12-12-2019
2020-6	13/02/2020	Approbation du choix du délégataire pour assurer la gestion de la micro-crèche et du RAM "Espace Petite Enfance de Marlieux"
2020-7	13/02/2020	Cloture du Budget Annexe PAED
2020-8	13/02/2020	Accroissement saisonnier d'activité service environnement
2020-9	13/02/2020	Modification des activités liées au télétravail
2020-10	13/02/2020	Modification accroissement temporaire d'activité - agent technique de lutte contre le ragondin
2020-11	13/02/2020	Modification des taux de frais de repas
2020-12	13/02/2020	Conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain pour l'extension dans la ZA à Marlieux
2020-13	13/02/2020	Conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain pour l'acquisition de terrains dans le PAED, auprès d'APRR
2020-14	13/02/2020	Délégation de pouvoir à la Première Vice-Présidente
2020-15	13/02/2020	DOB
2020-16	05/03/2020	Approbation du PV du 13-02-2020
2020-17	05/03/2020	Approbation du PV du 13-02-2020 - DOB
2020-18	05/03/2020	Approbation du SCOT
2020-19	05/03/2020	Approbation du plan d'actions du PCAET
2020-20	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget principal 2019
2020-21	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe ADS 2019
2020-22	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe Atelier Relais 2019
2020-23	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe Base la Nizière 2019
2020-24	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe Commerces 2019
2020-25	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe Créathèque 2019
2020-26	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe Déchets 2019
2020-27	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe PA Chalaronne Centre 2019
2020-28	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe PAE de la Dombes 2019
2020-29	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe SPANC 2019
2020-30	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe ZA la Bourdonnière 2019
2020-31	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe ZA Chaneins 2019
2020-32	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe ZA Neuville les Dames 2019
2020-33	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe ZA St Trivier sur Moignans 2019
2020-34	05/03/2020	Vote compte de gestion Budget annexe ZA Service Commun 2019

2020-35	05/03/2020	Election d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs
2020-36	05/03/2020	Vote compte administratif Budget principal 2019
2020-37	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe ADS 2019
2020-38	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe Atelier Relais 2019
2020-39	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe Base la Nizière 2019
2020-40	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe Commerces 2019
2020-41	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe Créathèque 2019
2020-42	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe Déchets 2019
2020-43	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe PA Chalaronne Centre 2019
2020-44	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe PAE de la Dombes 2019
2020-45	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe SPANC 2019
2020-46	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe ZA la Bourdonnière 2019
2020-47	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe ZA Chaneins 2019
2020-48	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe ZA Neuville les Dames 2019
2020-49	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe ZA St Trivier sur Moignans 2019
2020-50	05/03/2020	Vote compte administratif Budget annexe Service commun 2019
2020-51	05/03/2020	Affectation du résultat de fonctionnement 2019 sur le Budget annexe Atelier relais 2020
2020-52	05/03/2020	Affectation du résultat de fonctionnement 2019 sur le Budget annexe Déchets 2020
2020-53	05/03/2020	Vote des taux de fiscalité directe 2020
2020-54	05/03/2020	Fixation du produit attendu de la taxe gemapi
2020-55	05/03/2020	Vote budget primitif Budget principal 2020
2020-56	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe ADS 2020
2020-57	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe Atelier Relais 2020
2020-58	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe Base la Nizière 2020
2020-59	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe Commerces 2020
2020-60	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe Créathèque 2020
2020-61	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe Déchets 2020
2020-62	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe PA Chalaronne Centre 2020
2020-63	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe SPANC 2020
2020-64	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe ZA la Bourdonnière 2020
2020-65	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe ZA Chaneins 2020
2020-66	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe ZA Neuville les Dames 2020
2020-67	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe ZA St Trivier sur Moignans 2020
2020-68	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe ZA Poyarosse - St Paul de Varax 2020
2020-69	05/03/2020	Vote budget primitif Budget annexe Service commun 2020
2020-70	05/03/2020	Accroissement temporaire d'activité
2020-71	05/03/2020	Fonds partenarial pour construire une ressource forestière pour la Plaine et le Bocage de l'Ain
2020-72	05/03/2020	Avis de la CCD sur la demande d'autorisation environnementale pour le GAEC du Prunier à St Trivier sur Moignans

2020-80	26/06/2020	Approbation du PV du 05-03-2020
2020-81	26/06/2020	Modification des statuts : Action sociale - organisation de l'opération Eco'Dombes
2020-82	26/06/2020	Lancement de l'opération Eco'Dombes
2020-83	26/06/2020	Modalités de financement du dispositif Eco'Dombes

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>53</b> <b>(9 pouvoirs)</b>

Séance du 13 février 2020

Date de la convocation

**30 janvier 2020**

Date d'affichage

**30 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, **le treize février, à 20 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 30 janvier 2020 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_02\_01\_005**

**Approbation du procès-verbal de  
la séance du 12-12-2019**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200213-DELIB-20-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Jean-Pierre	GRANGE	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Ali	BENMEDJAHED	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Fabienne	BAS DESFARGES	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Daniel BOULON
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Michel LIVENAIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. François MARECHAL
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**La Vice-Présidente,**

**Soumet** à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

M. DUPRE ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 53 voix pour et 2 abstentions :

- **D'approuver** le compte rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes

dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>55</b> <b>(9 pouvoirs)</b>

**Séance du 13 février 2020**

Date de la convocation

**30 janvier 2020**

Date d'affichage

**30 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, **le treize février, à 20 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 30 janvier 2020 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_02\_01\_006**

**Approbation du choix du  
 délégataire pour assurer la gestion  
 de la micro-crèche et du RAM  
 "Espace Petite Enfance de  
 Marlieux"**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINTE ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINTE ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINTE ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINTE-GEORGES-SUR-RENON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200213-DELIB-20-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Jean-Pierre	GRANGE	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Ali	BENMEDJAHED	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Fabienne	BAS DESFARGES	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Daniel BOULON
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Michel LIVENAIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. François MARECHAL
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**La Vice-Présidente,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants, ainsi que les articles R. 1411-1 et suivants,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération n° D2019\_09\_07\_189 en date du 12 septembre 2019 du Conseil Communautaire approuvant le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion de l'équipement « Espace petite enfance de Marlieux »,

**Vu** le procès-verbal de la Commission Concession en date du 31 octobre 2019 relatif à l'ouverture et enregistrement des candidatures,

**Vu** le procès-verbal de la Commission Concession en date du 07 novembre 2019 relatif à l'examen des candidatures,

**Vu** le procès-verbal de la Commission Concession en date du 14 novembre 2019 relatif à l'admission des candidatures,

**Vu** le procès-verbal de la Commission Concession en date du 14 novembre 2019 relatif à l'ouverture et l'enregistrement des offres,

**Vu** le rapport d'analyse des offres annexé au procès-verbal « Avis sur les entreprises avec lesquelles l'autorité habilitée à signer la convention peut librement engager les négociations » de la Commission Concession en date du 05 décembre 2019,

**Vu** le rapport du Président sur le choix du délégataire,

**Vu** le projet de contrat et ses annexes,

Par délibération n° D2019\_09\_07\_189 en date du 12 septembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé, au vu d'un rapport sur le principe du recours à une délégation de service public, le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche et du relais d'assistantes maternelles, équipement dénommé « Espace petite enfance de Marlieux ».

La Communauté de Communes de la Dombes a donc lancé une consultation (procédure ouverte), sur le fondement des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT relatifs aux délégations de service public et sur le fondement du Code de la commande publique, en vue de confier à un délégataire, via une convention de délégation de service public, la gestion de l'équipement dénommé « Espace petite enfance de Marlieux ».

1) Déroulement de la procédure :

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié :

- au BOAMP le 13/09/2019

- sur le profil d'acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 13/09/2019

La date limite de réception des candidatures a été fixée au mardi 29 octobre 2019. Aucun pli n'est arrivé hors délai.

La Commission Concession s'est réunie le 31/10/2019 pour procéder à l'ouverture et à l'enregistrement des plis. 2 ont été déposés dans les délais :

- People and Baby

- Centre Social Mosaïque

La Commission Concession s'est réunie le 07/11/2019 pour procéder à l'examen des candidatures. Tous les candidats n'ayant pas fourni la totalité des pièces demandées, la Commission a décidé de demander aux candidats de régulariser leur candidature en fournissant les éléments manquants.

La Commission Concession, réunie le 14/11/2019, a constaté que l'ensemble des candidats, à la suite de la demande de régularisation, avaient complété leur candidature.

L'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre par la Commission Concession a été faite sur la base de l'examen :

- des garanties professionnelles,

- des garanties financières,

- du respect par les candidats de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévues aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail,

- de l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

A la suite de cet examen, les deux candidats ont été admis par la Commission Concession à présenter une offre.

Le 14/11/2019, la Commission Concession a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement de l'enveloppe contenant l'offre déposée par les candidats.

Le 05/12/2019, la Commission Concession s'est réunie afin de donner un avis sur les entreprises avec lesquelles l'autorité habilitée à signer la convention peut librement engager les négociations.

Les offres des candidats ont été examinées par la Commission Concession au regard des critères de jugement des offres tels qu'énoncés dans le règlement de la consultation à savoir :

- Critère n° 1 « Qualité de l'offre » : 60 points

Le critère a été apprécié au regard de la qualité du service rendu aux usagers en fonction de la qualité du projet de service d'accueil du jeune enfant proposé, du niveau des engagements pris dans le tableau de bord des engagements contractuels et de la cohérence du chiffrage financier avec les engagements contractuels.

- Critère n° 2 « Valeur financière de l'offre » : 40 points

Le critère a été apprécié au regard du montant de la compensation demandée à la collectivité.

Au vu de l'analyse des offres et des critères de notation détaillés dans le règlement de la consultation, la Commission Concession a proposé au Président d'engager les négociations avec le Centre Social Mosaïque.

Le Président a décidé d'engager une négociation avec le candidat proposé par la Commission Concession.

## 2) Choix du délégataire :

Après analyse des offres et au regard des critères de jugement des offres définis ci-avant, le choix du Président s'est porté sur le candidat qu'il a jugé le plus à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service.

### Bilan de l'analyse des offres :

Bilan de l'analyse des offres	PeopleBaby	CSMosaïque
Note technique sur 60	48	56
Note financière sur 40	27	40
<b>Note finale</b>	<b>75</b>	<b>96</b>

Eu égard aux conclusions de l'analyse des offres, le Président propose au Conseil Communautaire de retenir l'offre du candidat Centre Social Mosaïque comme délégataire pour la gestion relative à la gestion de la micro-crèche et du RAM « Espace petite enfance de Marlieux ».

La convention de délégation de service public sera conclue pour une durée de 45 mois à compter du 1er avril 2020 ; le contrat prendra donc fin au 31 décembre 2023.

## 3) Conditions financières d'exploitation :

Le délégataire assurera la gestion du service délégué à ses frais et risques (transfert d'un risque lié à l'exploitation du service), en se rémunérant principalement par la perception des redevances auprès des usagers auxquels il appliquera le barème déterminé par la caisse d'allocation familiale (CAF).

Il percevra directement auprès de la CAF le complément de la prestation de service unique (PSU). Sa rémunération sera ainsi substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service et le délégataire se verra effectivement transférer un risque lié à l'exploitation du service.

En contrepartie de la contrainte de service public qui lui sera ainsi imposée, le délégataire percevra de la collectivité une compensation financière annuelle globale de 56 689 €/an.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le choix de l'Association Centre Social Mosaïque pour assurer, en tant que délégataire, la gestion de la micro-crèche et du RAM « Espace petite enfance de Marlieux »,
- D'approuver la convention de délégation de service public et ses annexes, sous forme d'un affermage, relative à la gestion de la micro-crèche et du RAM « Espace petite enfance de Marlieux » pour une durée de 45 mois à compter du 1er avril 2020,
- D'approuver les termes financiers de la convention selon lesquels la compensation annuelle globale versée au délégataire sera égale à 56 689 €/an,
- D'autoriser Madame la Première Vice-Présidente à signer la convention de délégation de service public, sous forme d'un affermage, relative à la gestion de la micro-crèche et du RAM « Espace petite enfance de Marlieux » et toutes les pièces et actes y afférents.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 55 voix pour et 1 abstention :

- **D'approuver** le choix de l'Association Centre Social Mosaïque pour assurer, en tant que délégataire, la gestion de la micro-crèche et du RAM « Espace petite enfance de Marlieux »,
- **D'approuver** la convention de délégation de service public et ses annexes, sous forme d'un affermage, relative à la gestion de la micro-crèche et du RAM « Espace petite enfance de Marlieux » pour une durée de 45 mois à compter du 1er avril 2020,
- **D'approuver** les termes financiers de la convention selon lesquels la compensation annuelle globale versée au délégataire sera égale à 56 689 €/an,
- **D'autoriser** Madame la Première Vice-Présidente à signer la convention de délégation de service public, sous forme d'un affermage, relative à la gestion de la micro-crèche et du RAM « Espace petite enfance de Marlieux » et toutes les pièces et actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>51</b> <b>(8 pouvoirs)</b>

**Séance du 13 février 2020**

Date de la convocation

**30 janvier 2020**

Date d'affichage

**30 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, **le treize février, à 20 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 30 janvier 2020 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_02\_01\_007**

**Clôture du Budget Annexe Parc  
 d'Activités Economique de la  
 Dombes**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200213-DELIB-20-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Jean-Pierre	GRANGE	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Ali	BENMEDJAHED	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Fabienne	BAS DESFARGES	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Daniel BOULON
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Michel LIVENAIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. François MARECHAL
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** que le portage foncier et le projet de cession à un aménageur du Parc d'Activités Economique de la Dombes engendre le fait que ce budget annexe n'a plus de raison d'être.

Il est proposé au Conseil Communautaire de clore au 1er janvier 2020 le budget annexe « Parc d'Activités Economique de la Dombes ».

M. FLAMAND ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 50 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- **D'approuver** la clôture au 1er janvier 2020 du budget annexe « Parc d'Activités Economique de la Dombes »,

- **De demander** à Madame la Première Vice-Présidente de se rapprocher de Madame la Trésorière pour procéder au transfert des biens, et d'effectuer toutes les opérations nécessaires à la clôture de ce budget annexe.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>53</b> <b>(9 pouvoirs)</b>

**Séance du 13 février 2020**

Date de la convocation

**30 janvier 2020**

Date d'affichage

**30 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, **le treize février, à 20 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 30 janvier 2020 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_02\_01\_008**

**Accroissement saisonnier  
 d'activité service environnement**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200213-DELIB-20-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Jean-Pierre	GRANGE	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Ali	BENMEDJAHED	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Fabienne	BAS DESFARGES	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Daniel BOULON
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Michel LIVENAIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. François MARECHAL
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

#### **La Vice-Présidente,**

**VU** la Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**VU** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,

**VU** l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

**CONSIDERANT** la nécessité de ne pas interrompre le fonctionnement des déchèteries durant les congés des agents, il y aurait lieu, de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent des déchèteries à temps complet,

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer deux postes d'agent des déchèteries à temps complet et de recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Mme GUEYNARD ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 53 voix pour et 2 abstentions :

- **De créer** deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent des déchèteries,
- **De préciser** que la durée hebdomadaire par emploi sera de 35 heures,
- **De décider** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques, échelle C1,
- **D'habiliter** l'autorité à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2020  
La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>55</b> <b>(9 pouvoirs)</b>

Séance du 13 février 2020

Date de la convocation

**30 janvier 2020**

Date d'affichage

**30 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, **le treize février, à 20 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 30 janvier 2020 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_02\_01\_009**

**Modification des activités liées au  
télétravail**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200213-DELIB-20-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Jean-Pierre	GRANGE	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Ali	BENMEDJAHED	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Fabienne	BAS DESFARGES	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Daniel BOULON
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Michel LIVENAIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. François MARECHAL
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

### **La Vice-Présidente,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,  
VU le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,  
VU l'avis du Comité Technique en date du 12 octobre 2018,  
VU la délibération n° 18-316 du 15 novembre 2018,

**CONSIDERANT QUE** les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu,

**CONSIDERANT QUE** l'employeur prend en charge les coûts de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements aux logiciels métiers, communications spécifiques et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail est mis en place au sein de la collectivité depuis le 1er janvier 2019. A ce jour, il convient de modifier le tableau des activités éligibles au télétravail comme indiqué ci-dessous.

#### 1 – La détermination des activités éligibles au télétravail

Cette détermination peut se faire par filière, cadre d'emplois et fonctions. Cette liste doit être déterminée au regard des nécessités de service, le télétravail ne devant pas constituer un frein au bon fonctionnement des services. Certaines fonctions sont par nature incompatibles avec le télétravail dans la mesure où elles impliquent une présence physique sur le lieu de travail habituel et/ou un contact avec les administrés ou collaborateurs : animation ; accueil ; secrétariat ...

En revanche, il est possible de partir sur la détermination suivante :

<b>FILIERES ET CADRES D'EMPLOIS</b>	<b>FONCTIONS</b>
Filière administrative	
Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Fonctions de DGS, DGA, responsable de la commande publique, Chargé du SCOT
Cadre d'emplois des rédacteurs	Chargé de la communication, chargé du développement économique, responsable de l'ADS, instructeur ADS, assistant administratif Leader,
Cadre d'emplois des Adjoints administratifs	Responsable pôle ressources, responsable comptabilité, Chargés de la comptabilité, des instances, des ressources humaines, instructeur ADS,
Filière technique	
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	Chargés de missions Leader, Natura 2000
Cadre d'emplois des techniciens	Responsables environnement, assainissement, patrimoine
Cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de maintenance SPANC
Filière sportive	
Cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des APS	Responsable intervenants musique et sport et coordination.
Filière animation	
Cadre d'emplois des Animateurs Territoriaux	Référent petite enfance et tourisme

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des activités éligibles au télétravail au 13 février 2020.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 55 voix pour et 1 abstention :

- **De modifier** le tableau des activités éligibles au télétravail au 13 février 2020, comme énoncé ci-dessus,
- **De dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2020  
La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>54</b> <b>(9 pouvoirs)</b>

Séance du 13 février 2020

Date de la convocation

**30 janvier 2020**

Date d'affichage

**30 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, **le treize février, à 20 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 30 janvier 2020 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_02\_01\_010**

**Modification accroissement  
temporaire d'activité - agent  
technique de lutte contre le  
ragondin**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200213-DELIB-20-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Jean-Pierre	GRANGE	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Ali	BENMEDJAHED	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Fabienne	BAS DESFARGES	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Daniel BOULON
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Michel LIVENAIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. François MARECHAL
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**La Vice-Présidente,**

VU la délibération n° 19-157 du 11 juillet 2019,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

**CONSIDERANT** qu'en raison du surcroît de travail conséquent à l'action de piégeage sur le territoire, il y a lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique de lutte contre le Ragondin à temps complet.

La mission relative à l'action de piégeage sur le territoire en identifiant les zones non pigées, en développant les tests de nouvelles techniques et en développant la formation de nouveaux piégeurs ayant pris du retard dans le recrutement de l'agent, il convient de modifier les dates de cette dernière.

Le recrutement initialement prévu au 04 novembre 2019 pour une durée d'un an, a finalement eu lieu le 06 janvier 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier la création de l'emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique de lutte contre le ragondin au 06 janvier 2020 pour une durée d'un an.

**Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide,

par 51 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions :

- **De modifier** la création de l'emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique de lutte contre le ragondin au 06 janvier 2020 pour une durée d'un an.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes

dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>55</b> <b>(9 pouvoirs)</b>

**Séance du 13 février 2020**

Date de la convocation

**30 janvier 2020**

Date d'affichage

**30 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, **le treize février, à 20 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 30 janvier 2020 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_02\_01\_011**

**Modification des taux de frais de  
repas**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200213-DELIB-20-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Jean-Pierre	GRANGE	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Ali	BENMEDJAHED	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Fabienne	BAS DESFARGES	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Daniel BOULON
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Michel LIVENAIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. François MARECHAL
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** que pour la fonction publique d'Etat un nouvel arrêté ministériel du 26 février 2019 fixe les taux forfaitaires de prise en charge.

Cet arrêté prévoit un nouveau taux en vigueur au 1er janvier 2020 pour une indemnité de repas plafonnée à 17.50 € par repas.

Ces taux sont modulables par l'assemblée territoriale, soit pour appliquer une minoration, soit, plus exceptionnellement, pour majorer cette indemnité pour tenir compte de l'intérêt du service ou de situations particulières.

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir le principe d'un remboursement des frais de repas du midi et du soir, sur présentation des justificatifs, frais plafonnés à 17.50 € par repas et de ne pas verser d'indemnité de repas lorsque l'agent est nourri gratuitement.

M. BOULON ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 55 voix pour :

- **D'adopter** les modalités de remboursement des frais de repas proposées ci-dessus,
- **De préciser** que ces dispositions prendront effet à compter du 1er janvier 2020,
- **De préciser** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice et aux budgets suivants.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>54</b> <b>(9 pouvoirs)</b>

Séance du 13 février 2020

Date de la convocation

**30 janvier 2020**

Date d'affichage

**30 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, le **treize février, à 20 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 30 janvier 2020 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_02\_01\_012**

**Conventions de portage foncier et  
de mise à disposition avec l'EPF de  
l'Ain pour l'acquisition d'un  
tènement immobilier, à Marlieux,  
en vue de l'extension dans la Zone  
d'Activités**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINTE ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINTE ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINTE ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINTE-GEORGES-SUR-RENON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200213-DELIB-20-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Jean-Pierre	GRANGE	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Ali	BENMEDJAHED	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Fabienne	BAS DESFARGES	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Daniel BOULON
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Michel LIVENAIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. François MARECHAL
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**La Vice-Présidente,**

**Cède la parole** à Dominique PETRONE, Vice-président, qui rappelle que l'article 64 de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire sont de compétence obligatoire pour les communautés de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ainsi la création de nouvelles zones et la réalisation d'extensions de zones existantes relèvent de cette compétence obligatoire, qui figure dans l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 portant modification des compétences de la Communauté de Communes de la Dombes.

A ce titre, une extension de la Zone d'Activités Les Charpennes, à Marlieux, est envisagée.

Par courrier du 17 juin 2019, l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a été sollicité pour l'acquisition et le portage foncier d'une parcelle de terrain nu, cadastrée A 359, au lieudit Les Charpennes, d'une superficie de 27 775 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Francisco VALLEJO.

Lors de sa séance du 15 octobre 2019, le Conseil d'Administration de l'EPF de l'Ain a donné son accord pour procéder à l'acquisition de ce tènement. Cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par le service de France Domaine, soit la somme de 98 637 € H.T., frais de notaire et autres en sus.

Pour permettre cette intervention, une convention de portage foncier et une convention de mise à disposition doivent être signées entre l'EPF de l'Ain et la Communauté de Communes de la Dombes qui s'engage à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins ce tènement immobilier, à l'EPF de l'Ain, au terme d'un portage de 12 années.

La **convention de portage foncier** définit les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, le mode de portage de l'opération et, notamment, les conséquences financières entraînées par l'intervention de l'EPF de l'Ain, sur lesquelles la Communauté de Communes de la Dombes ou ses ayants-droit, s'engagent :

- Remboursement à l'EPF de l'Ain, par anticipation, de la valeur du stock par annuités constantes sur 12 ans. La première annuité sera versée à la date anniversaire de l'acte d'acquisition du bien.

La valeur sur stock comprend : le prix d'acquisition, les frais de notaire, les frais de géomètre, les indemnités des locataires en place, la TVA non déductible pour l'EPF de l'Ain, l'ensemble des frais en lien avec la démolition de tout ou partie du bâti, les travaux donnant de la valeur au bien ainsi que tous les frais avancés par l'EPF bonifiant le stock.

- Paiement à l'EPF de l'Ain, chaque année, à la date anniversaire de la signature de l'acte de vente, des frais de portage correspondant à 1,50 % H.T. l'an, du capital restant dû.
- Remboursement immédiat de tous les frais supportés par l'EPF de l'Ain au titre des frais annexes non stockés tels que les charges de propriété, menus travaux, frais d'avocats, ...

La revente du bien, au profit de la Communauté de Communes ou de tout organisme désigné par ses soins, interviendra avant affectation définitive au projet d'extension de la ZA Les Charpennes, à Marlieux.

La convention vaut promesse d'achat et de vente entre les parties.

Elle prendra effet au jour de la signature, par le Directeur de l'EPF de l'Ain, de l'acte authentique d'acquisition.

Par la **convention de mise à disposition**, l'EPF de l'Ain met à disposition de la Communauté de Communes de la Dombes, à titre gratuit, le bien faisant l'objet de la convention de portage foncier, laquelle s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien de ce tènement, et à en assurer toutes les charges induites.

La Communauté de Communes assure, le cas échéant, la gestion locative du bien mis à disposition.

Elle s'engage à n'entreprendre aucuns travaux autres que ceux nécessaires à la préservation des biens mis à disposition, sauf accord express et préalable de l'EPF de l'Ain.

La durée comme la date d'entrée en vigueur sont identiques à celles de la convention de portage foncier.

Mme MOREL PIRON ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 52 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- **D'approuver** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition du bien mentionné dans les conventions de portage et de mise à disposition,
- **D'accepter** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières,
- **D'approuver** les conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain, selon les modalités présentées ci-dessus,
- **D'autoriser** Madame la Première Vice-Présidente à les signer ainsi que tous les actes nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>53</b> <b>(9 pouvoirs)</b>

Séance du 13 février 2020

Date de la convocation

**30 janvier 2020**

Date d'affichage

**30 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, **le treize février, à 20 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 30 janvier 2020 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_02\_01\_013**

**Conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain pour l'acquisition de terrains inclus dans le périmètre de la ZAC « Parc d'Activités Economiques de la Dombes », à Mionnay, auprès de la Société APRR**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200213-DELIB-20-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Jean-Pierre	GRANGE	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Ali	BENMEDJAHED	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Fabienne	BAS DESFARGES	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Daniel BOULON
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Michel LIVENAIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. François MARECHAL
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

#### **La Vice-Présidente,**

**Cède la parole** à Dominique PETRONE qui rappelle que, par courrier du 27 septembre 2019, l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a été sollicité pour l'acquisition et le portage foncier de divers délaissés autoroutiers compris dans le périmètre de la ZAC « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » à Mionnay, auprès de la Société APRR, pour une contenance totale de 8 766 m<sup>2</sup>, au prix de 6 € H.T./m<sup>2</sup>.

Lors de sa séance du 15 octobre 2019, le Conseil d'Administration de l'EPF de l'Ain a donné son accord pour procéder à l'acquisition de ce tènement.

Cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par le service de France Domaine, pour la somme de 52 596 € H.T. arrondie à 52 600 € H.T., frais de notaire et autres en sus.

Pour permettre cette intervention, une convention de portage foncier et une convention de mise à disposition doivent être signées entre l'EPF de l'Ain et la Communauté de Communes de la Dombes qui s'engage à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins, ce tènement immobilier à l'EPF de l'Ain à la fin de la période de portage.

La **convention de portage foncier** définit les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, le mode de portage de l'opération et, notamment, les conséquences financières entraînées par l'intervention de l'EPF de l'Ain, sur lesquelles la Communauté de Communes de la Dombes ou ses ayants-droit, s'engagent :

- Remboursement à l'EPF de l'Ain de la valeur du stock au terme de 4 années de portage, avec possibilité de prolongation de la durée de portage par avenant.

La valeur sur stock comprend : le prix d'acquisition, les frais de notaire, les frais de géomètre, les indemnités des locataires en place, la TVA non déductible pour l'EPF de l'Ain, l'ensemble des frais en lien avec la démolition de tout ou partie du bâti, les travaux donnant de la valeur au bien ainsi que tous les frais avancés par l'EPF bonifiant le stock.

- Paiement à l'EPF de l'Ain, chaque année, à la date anniversaire de la signature de l'acte de vente, des frais de portage correspondant à 1,50 % H.T. l'an, du capital restant dû.
- Remboursement immédiat de tous les frais supportés par l'EPF de l'Ain au titre des frais annexes non stockés tels que les charges de propriété, menus travaux, frais d'avocats, ...
- Revente du bien, au profit de la Communauté de Communes ou de tout organisme désigné par ses soins, avant l'affectation définitive au projet de réalisation du Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay.

La convention vaut promesse d'achat et de vente entre les parties.

Elle prendra effet au jour de la signature, par le Directeur de l'EPF de l'Ain, de l'acte authentique d'acquisition.

Par la **convention de mise à disposition**, l'EPF de l'Ain met à disposition de la Communauté de Communes de la Dombes, à titre gratuit, le bien faisant l'objet de la convention de portage foncier, laquelle s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien de ce tènement, et à en assurer toutes les charges induites.

La Communauté de Communes assure, le cas échéant, la gestion locative du bien mis à disposition.

Elle s'engage à n'entreprendre aucuns travaux autres que ceux nécessaires à la préservation des biens mis à disposition, sauf accord express et préalable de l'EPF de l'Ain.

La durée comme la date d'entrée en vigueur sont identiques à celles de la convention de portage foncier.

Mme MOREL PIRON ne vote pas.

#### **Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide,

par 52 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **D'approuver** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition du bien mentionné dans les conventions de portage et de mise à disposition,
- **D'accepter** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières,

- **D'approuver** les conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain, selon les modalités présentées ci-dessus,
- **D'autoriser** Madame la Première Vice-Présidente à les signer ainsi que tous les actes nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>52</b> <b>(8 pouvoirs)</b>

**Séance du 13 février 2020**

Date de la convocation

**30 janvier 2020**

Date d'affichage

**30 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, le **treize février, à 20 heures 30 minutes,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 30 janvier 2020 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_02\_01\_014**

**Délégation de pouvoirs du Conseil  
Communautaire à la Première  
Vice-Présidente**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200213-DELIB-20-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2020

Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Jean-Pierre	GRANGE	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Ali	BENMEDJAHED	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Fabienne	BAS DESFARGES	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Daniel BOULON
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Michel LIVENAIS
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. François MARECHAL
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

#### **La Vice-Présidente,**

**Rappelle** que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante de déléguer au Président une partie de ses attributions, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;

- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Le 26 juillet 2017, le Conseil Communautaire a décidé donner délégation à M. le Président pour :

1. signer les contrats d'emprunts à court, moyen ou long terme, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- la possibilité d'engager et de procéder au remboursement anticipé d'un voire plusieurs prêts contractés par la collectivité.

2. prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 € H.T. définis à l'article 30-I 8° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que toute décision concernant leurs modifications, dans le respect du 6° de l'article 139 du décret précité et dans la limite d'un montant total de 25 000 € H.T.,

- de l'ensemble des marchés passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs modifications, dans le respect du 6° de l'article 139 du décret du 25 mars 2016 et dans la limite de 50 000 € H.T.

3. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €.

4. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

5. passer les contrats d'assurance ainsi que leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et d'accepter les indemnités de sinistres perçues dans le cadre des contrats d'assurances.

6. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

7. intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle.

8. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

9. signer des conventions ne donnant lieu ni à l'émission de titre, ni de mandat dont le montant unitaire se situerait en dessous de 100€ et le montant global en-dessous de 5.000€.

10. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

11. autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, dans la mesure où les cotisations sont inscrites au budget.

12. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires, uniquement pour les dommages matériels.

13. déposer un permis d'aménager, de construire ou de démolir.

Compte-tenu du décès de Monsieur Girer et dans le cadre de la suppléance qu'elle assure, Madame la première Vice-Présidente propose au Conseil Communautaire de lui déléguer les mêmes pouvoirs que ceux qu'il avait délégués à Monsieur le Président.

Madame la première Vice-Présidente souligne également que ses attributions pourront faire l'objet de sa part, en cas d'absence ou d'empêchement, d'une subdélégation aux Vice-présidents.

MM. NOUET, JOLIVET, MICHON et Gabriel HUMBERT par procuration ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 52 voix pour :

- **De déléguer** à la Première Vice-Présidente les attributions énumérées ci-dessous,
- **De décider** que ces attributions à la Première Vice-Présidente pourront faire l'objet de sa part, en cas d'absence ou d'empêchement, d'une subdélégation aux Vice-présidents.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes

dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	47	52 (9 pouvoirs)

Séance du 13 février 2020

Date de la convocation

**30 janvier 2020**

Date d'affichage

**30 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, le **treize février, à 20 heures 30 minutes,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 30 janvier 2020 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2020\_02\_01\_015

**Rapport d'Orientation Budgétaire**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200213-DELIB-20-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Jean-Pierre	GRANGE	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Ali	BENMEDJAHED	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Fabienne	BAS DESFARGES	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Daniel BOULON
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Michel LIVENAIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. François MARECHAL
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** au conseil communautaire que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

MM. LANIER, CHENOT et JACQUARD ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 52 voix pour et 1 abstention :

- **De prendre acte** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2020,
- **De prendre acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2020 organisé en son sein.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>44</b>	<b>45</b> <b>(5 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_016**

**Approbation du procès-verbal de  
la séance du 13-02-2020**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINTE ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINTE ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINTE ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINTE ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Laurent	COMTET	
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Bernard	OLLAGNIER	
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Gabriel	HUMBERT	

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**La Vice-Présidente,**

**Soumet** à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Mmes MENA par procuration, DEGLETAGNE par procuration, MM. MUNERET, JAYR et LARRIEU ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 45 voix pour et 1 abstention :

- **D'approuver** le compte rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>44</b>	<b>37</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_017**

**Approbation du procès-verbal de  
la séance du 13-02-2020 - DOB**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINTE ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINTE ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINTE ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINTE ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Laurent	COMTET	
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Bernard	OLLAGNIER	
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Gabriel	HUMBERT	

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**La Vice-Présidente,**

**Soumet** à l'approbation de l'Assemblée le compte du Débat d'Orientation Budgétaire de la précédente réunion.

Mmes MOREL PIRON, MENA par procuration, MM. PAPILLON, BRANCHY, BENMEDJAHED, NOUET, GAUTHIER, DUBOST, GRANDJEAN et LIMANDAS ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 36 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- **D'approuver** le compte rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	47	53 (7 pouvoirs)

Séance du 05 mars 2020



Date de la convocation  
**27 février 2020**  
Date d'affichage  
**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à 19 heures,  
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2020\_03\_02\_018

**Approbation du Schéma de  
Cohérence Territoriale (SCoT) de  
la Dombes**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** que la procédure de révision du SCoT de la Dombes touche à sa fin. Après plusieurs années de travail, le Conseil communautaire s'apprête à approuver le nouveau SCoT de la Dombes.

**1. Rappel de la démarche et des éléments justifiant la révision**

Par une délibération datée du 04 février 2014, le comité syndical du Syndicat mixte du SCoT de la Dombes avait prescrit la mise en révision du SCoT, approuvé le 19 juillet 2006 et modifié le 02 mars 2010 et fixé les modalités de la concertation.

La révision découle :

- des résultats de l'analyse de la mise en œuvre du SCoT, comme attendue par l'article L.143-28 du code l'urbanisme,
- de la prise en compte des évolutions législatives,
- du nécessaire ajustement de son contenu, notamment en intégrant une évaluation environnementale et un document d'aménagement artisanal et commercial,
- de l'intégration des 7 nouvelles communes qui ont rejoint le périmètre du SCoT en 2014.

Le Syndicat mixte du SCoT de la Dombes a été dissous suite à l'arrêté préfectoral du 21 avril 2016, les travaux de la révision ont été portés par la nouvelle Communauté de Communes de la Dombes, dont le périmètre est identique à celui du SCoT.

Dans le cadre de cette procédure les élus de la Dombes ont réaffirmé leur attachement à un projet collectif cohérent à l'échelle du territoire, portant sur des stratégies complémentaires et solidaires entre les bassins de vies et avec les territoires voisins.

La révision du SCoT de la Dombes a été réalisée conjointement avec celle du SCoT du Val de Saône Dombes, comptes tenus :

- de la concordance historique des calendriers d'élaboration et de mise en œuvre de ces deux SCoT,
- de l'intérêt et de la richesse de croiser les réflexions des deux territoires voisins, afin de rendre les projets complémentaires, sans masquer leur spécificité,
- de l'intérêt de mutualiser les moyens techniques et financiers inhérents à la procédure de révision.

## **2. Rappel des objectifs poursuivis**

Les élus ont ainsi affirmé les objectifs suivants :

- Confirmer le positionnement du territoire en matière d'évolution urbaine et démographique. Ceci à l'aune de la situation géographique de la Dombes et des pressions d'urbanisation actuelles et futures provenant notamment de la métropole lyonnaise. Cette question est à corroborer avec les enjeux de préservation de l'identité dombiste et du degré d'interaction souhaité avec les territoires limitrophes, tant sur le plan urbanistique qu'économique et environnemental ;
- Définir plus précisément les caractéristiques qui fondent l'identité dombiste, au travers de l'environnement, l'économie, les paysages et le patrimoine ;
- Appuyer ces réflexions sur les objectifs inscrits dans le SCoT en vigueur pour une gestion économe et raisonnée de l'espace. Les potentialités de développement urbain en extension, en hectares pour chacune des communes, seront réévaluées ;
- Définir les objectifs de production des différentes catégories de logements pour répondre aux besoins et attentes des habitants et satisfaire les objectifs de diversification des typologies de logements notamment au regard du bilan de l'évaluation. Il s'agira de s'interroger sur les nouveaux modes d'habitat en Dombes et les enjeux du renouvellement urbain en vue de limiter le mitage ;
- Ajuster les potentialités des différentes formes du développement économique souhaité au regard des évolutions constatées et attendues pour le territoire de la Dombes. La qualification, la quantification et la spatialisation des zones d'activités et des équipements commerciaux devront résulter d'un positionnement partagé par l'ensemble des communes, dans un souci de complémentarité et de réponse adaptée aux besoins de consommation et d'emploi du territoire. La réalisation d'un document d'aménagement commercial devra conforter la stratégie commerciale. Les réflexions qui seront menées tiendront particulièrement compte des dynamiques en cours sur les territoires voisins ;
- Définir et valoriser la vocation agricole et rurale du territoire sous ses différentes formes ;
- Mesurer l'enjeu touristique à moyen et long termes ;
- Optimiser la qualité des déplacements endogènes au territoire mais également depuis et vers les territoires voisins. Il s'agira d'apporter des réponses diversifiées concernant les modalités de déplacements, notamment au travers d'une stratégie partagée avec les partenaires institutionnels et les autorités organisatrices des transports ;

- Renforcer le caractère opérationnel du document actuel pour l'ensemble des acteurs ;
- Promouvoir des politiques d'aménagement qui concourent à la transition énergétique du territoire.

### 3. Le projet de SCoT est constitué par :

- Un rapport de présentation qui se décompose en 2 tomes. Le 1<sup>er</sup> tome comprend le diagnostic, l'état initial de l'environnement et des annexes. Le 2<sup>ème</sup> tome comporte un résumé non technique, la justification des choix retenus, l'évaluation des incidences prévisibles de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement, l'articulation du SCoT avec les autres schémas, plans et programmes, les modalités de mise en œuvre du SCoT et les annexes ;
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) traduit la vision politique du territoire via des orientations stratégiques, telles que débattues en Conseil communautaire le 14 juin 2018.

Il s'articule autour de 3 axes :

- Un territoire à révéler par un développement économique équilibré, connecté et une mobilité durable ;
- Un territoire remarquable à préserver avec un potentiel économique et un cadre de vie recherché ;
- Un territoire accueillant grâce à un développement éco responsable.

Une post-face en fin de PADD définit l'engagement du projet en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.

- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) fixe le cadre et les modalités d'application du SCoT au travers des mesures et recommandations. C'est le document opposable et prescriptif permettant de mettre en œuvre les orientations stratégiques du PADD. Il s'organise autour des 3 mêmes titres de chapitres que le PADD.
- Le document d'aménagement artisanal et commercial est organisé en 3 parties:
  - Définitions ;
  - Mesures relatives aux implantations commerciales ;
  - Délimitation des centralités et des localisations périphériques préférentielles.
- L'annexe 1 comprenant le chapitre commun de l'Interscot. C'est un référentiel commun aux 13 SCoT qui composent la démarche Interscot de l'Aire métropolitaine lyonnaise. Il permet d'harmoniser les grands principes d'aménagement.
- L'annexe 2 comprenant le diagnostic agricole, réalisé en 2016, pour définir et repérer les zones à enjeux agricoles et conférer à l'agriculture dans la Dombes un rôle important, tant pour ses fonctions économiques, que sociales et environnementales.

### 4. Bilan de la période de consultation post-arrêt et de l'enquête publique

Par délibération en date du 11 juillet 2019 le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de Scot. A la suite de quoi le projet de SCoT a fait l'objet :

**D'une consultation des personnes publiques associées (PPA) et de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).**

Les personnes publiques associées ont été consultées sur une période de 3 mois pour émettre un avis sur le projet arrêté.

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif, nous a communiqué son procès-verbal de synthèse le 9 décembre 2019, auquel nous avons répondu par un mémoire en réponse.

Suite au rapport final et aux conclusions favorables du commissaire enquêteur, le SCoT de la Dombes a procédé à un examen approfondi des remarques qui ont été faites. Des ajustements ont été opérés pour lever les réserves émises par les services de l'Etat ainsi

que la Commission départementale des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) et pour compléter le dossier. Ils ont été présentés en commission urbanisme du 17 février 2020. Le bureau d'études en a présenté la synthèse et les impacts lors du Conseil communautaire approuvant le SCoT.

Les arbitrages ont conduit à répondre aux remarques formulées dans le cadre de l'enquête publique et de la consultation des personnes publiques associées. Ils ne remettent pas en cause l'économie générale, les orientations et les grands équilibres spatiaux du projet de SCoT arrêté. Ils apportent des améliorations, renforçant ainsi la qualité des pièces du document.

La Communauté de communes répond au rapport et conclusions du commissaire enquêteur dans son mémoire en réponse, adressé le 19 décembre 2019 et complété le 10 janvier 2020.

Tous les avis sont favorables, parfois avec réserves et/ou recommandations. Les avis non émis dans les trois mois sont considérés comme favorables.

Une mention particulière doit être faite de l'avis de l'État qui formule trois réserves d'ordre réglementaire, auxquelles s'ajoutent plusieurs recommandations. Parmi celles-ci, il en est une qui se retrouve, à quelques variantes de formulation près, dans les contributions de plusieurs PPA : le volume de l'enveloppe foncière à vocation économique, qu'il convient de préciser et dont la justification est à approfondir.

L'ensemble des pièces constitutives du SCoT ont été téléchargeables via un lien transmis aux conseillers communautaires conformément aux délais de convocation légaux.

Le tableau récapitulatif du suivi des modifications apportées dans le cadre de la procédure administrative, depuis l'arrêt du SCoT, a été annexé à la convocation transmise aux conseillers communautaires.

Ont émis un avis durant cette période :

- Le Préfet de l'Ain ;
- Le conseil départemental de l'Ain ;
- La mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes ;
- La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- La chambre de commerce et de l'industrie de l'Ain ;
- La chambre d'agriculture de l'Ain ;
- Le syndicat mixte du SCoT Bugey Côtière Plaine de l'Ain ;
- Le syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise ;
- Le syndicat mixte du SCoT Bresse val de Saône ;
- L'établissement public foncier de l'Ain ;
- La commission locale de l'eau - SR3A ;
- Le centre régional de la propriété forestière Auvergne Rhône Alpes ;
- L'institut national de l'origine et de la qualité ;
- Les communes de Chatillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, l'Abergement-Clémenciat, Mionnay, Villars-les-Dombes.

L'autorité environnementale dégage les enjeux principaux suivants :

- La limitation de la consommation d'espace ;
- La préservation des milieux naturels, de la biodiversité et des continuités écologiques ;
- Le développement d'une mobilité durable ;
- La préservation de la ressource en eau.

Globalement les principales remarques et sollicitations des partenaires, à l'origine des modifications post arrêt dans le SCoT, se concentrent sur les points suivants :

- Sur l'économie, le projet définit trois niveaux de zones d'activités : principales, secondaires, de proximité. Il fixe une répartition indicative des surfaces entre ces trois catégories. De nombreuses PPA considèrent comme excessifs les 100 ha pressentis en extension pour les zones d'activités que, de son côté, la Communauté de communes présente comme la traduction d'une ambition assumée en matière de dynamisme économique. Des modifications au dossier ont été apportées pour justifier les stocks fonciers à vocation économique, préciser leur phasage et leurs conditions d'ouverture à l'urbanisation à l'horizon 2035 ; Ces volumes globaux sont organisés en fonction des différents niveaux de polarité

du territoire.

- Pour l'habitat, des précisions chiffrées sont souhaitées concernant l'objectif de production de logements et la croissance démographiques estimés à l'horizon 2035 au regard de la programmation foncière définie par le DOO sur les différents niveaux de polarités du SCoT. Il est rappelé que le projet fixe des densités par typologie de polarité (pôle de bassin de vie avec gare, pôle de bassin de vie sans gare, pôle de proximité avec gare, pôle de proximité sans gare et village) en distinguant les densités dans le tissu urbain existant et en extension. Afin de faciliter la compréhension du scénario retenu et la démarche de suivi / évaluation du SCoT, le tome 2 du rapport de présentation a été complété pour faire mention des impacts des objectifs de consommation foncière sur la production de logements et l'accueil démographique sur chaque typologie de communes. Le projet promeut par ailleurs une offre diversifiée et vise une production de 20% de logements sociaux dans les centralités avec gare et de 15% pour les autres. Il dispose en outre que toutes les opérations de plus de 5 000 m<sup>2</sup> devront faire l'objet d'un traitement qualitatif comportant des espaces communs et des équipements collectifs, avec recours à l'outil orientation d'aménagement et de programmation (OAP). L'accent est mis sur le développement des quartiers-gares qui pourront être des secteurs de mixité fonctionnelle (habitat/activités). La manière de les imputer soit à l'enveloppe « habitat » soit à l'enveloppe « activités » doit être clairement précisée dans le DOO.
- Sur les milieux naturels et la biodiversité, le projet affiche la volonté de les préserver et de les mettre en valeur. Dans cet esprit l'Autorité environnementale souhaite que les zones susceptibles d'urbanisation en zone Natura 2000 soient fléchées avec plus de précision sur la base d'études sectorielles, le projet se cantonnant à interdire certains secteurs « à haute valeur écologique » et en renvoyant la réalisation des études d'incidence ou d'impact aux communes.
- Sur l'agriculture, le rôle important que joue l'agriculture, la pisciculture et, dans une moindre mesure, la sylviculture, dans l'activité économique, la qualité des paysages et la richesse des milieux naturels, justifie pleinement l'axe stratégique consistant à « préserver et valoriser les exploitations agricoles et piscicoles », ainsi que les mesures et recommandations qui en découlent. Le DOO aurait pu rappeler l'existence de dispositifs de protection tels que les ZAP ou les PAEN et inciter les communes à les utiliser.
- Sur l'énergie, la mobilité et les transports, le projet affirme une volonté de faire évoluer les mobilités en privilégiant l'intermodalité. Le territoire dispose d'un atout majeur au travers de la ligne ferroviaire Lyon Bourg et ses six gares. L'étendue du territoire, sa multipolarité, sa dispersion n'autorisent pas d'envisager un maillage serré des autres transports en commun. La priorité est donnée à l'urbanisation dans les communes disposant d'une gare et dans les quartiers-gares. Son corollaire est de développer les capacités de stationnement et d'encourager le covoiturage et l'autopartage. Le projet gagnerait, d'une part, à mettre en garde contre une artificialisation excessive des sols et, d'autre part, à insister davantage sur les moyens nécessaires au développement de ces nouvelles pratiques.
- Concernant la ressource en eau, le projet renvoie aux communes les études sur l'adéquation entre leur projet de développement et les ressources en eau nécessaires à leur réalisation. La ressource en eau étant un bien commun à un territoire bien plus vaste que la seule commune, le département venant par ailleurs de connaître des alertes « sécheresse » significatives, une étude prospective des besoins et ressources en eaux tous usages, à mener au niveau du SCoT, est nécessaire.
- Sur les risques, le projet prend globalement bien en compte les risques mais il sera cependant nécessaire de mieux décrire l'articulation entre le SCoT et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRi), comme le demande l'État.
- Sur les indicateurs de suivi, le projet propose de suivre la mise en œuvre du projet au moyen d'indicateurs plus précis. Des indicateurs non ou mal mesurables risquent de rendre soit difficiles soit inutiles les évaluations dont ils sont l'instrument. Des améliorations techniques ont donc été apportées sur ce point.

Les observations formulées sont nombreuses et la Communauté de communes, dans son mémoire en réponse, apporte des éléments de réponse.

**D'une enquête publique de 1 mois, dont les modalités ont été fixées par le président de la Communauté de communes de la Dombes au moyen de son arrêté N° 19-165 en date du 15 octobre 2019**

Par décision N° E19000232/69 le président du tribunal administratif de Lyon a désigné un commissaire enquêteur, Monsieur Michel CORRENOZ.

L'enquête publique s'est déroulée en toute légalité du 6 novembre 2019 à 9h00 au 6 décembre 2019 à 12h00. 7 lieux d'enquête pour consulter le dossier d'enquête publique : le siège de la Communauté de communes à Châtillon-sur-Chalaronne, les antennes de la communauté de communes à Villars-les-Dombes et Chalamont, dans les mairies de Saint-Paul-de-Varax, Châtillon-la-Palud, Saint André-de-Corcy et Saint-Trivier-sur-Moignans.

La population a été informée par voie d'affichage, selon les modalités fixées par l'article L.143-22 du code de l'urbanisme, au siège et dans les antennes de la Communauté de communes de la Dombes, dans les 36 mairies comprises dans le périmètre du SCoT, ainsi que par le biais d'annonces légales diffusées dans deux journaux habilités du département, sur les sites internet de la Communauté de communes de la Dombes et du SCoT de la Dombes, sur les sites internet et dans certains bulletins municipaux, sur les panneaux lumineux présents sur le territoire.

3 contributions ont été déposées sur le registre électronique.

Le commissaire enquêteur a tenu 5 permanences dans les mairies de Saint-André-de-Corcy, Saint-Paul-de-Varax, Châtillon-la-Palud, Saint-Trivier-sur-Moignans et au siège de la Communauté de communes à Châtillon-sur-Chalaronne.

Le SCoT de la Dombes a répondu aux observations émises durant l'enquête publique dans son mémoire en réponse.

Les conseillers communautaires ont été informés dans la note de synthèse de convocation au conseil communautaire des liens pour consulter et télécharger le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de synthèse.

**5. Le rapport, les conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur**

Le rapport du commissaire enquêteur, ses conclusions et avis motivés ont été rendus le 16 janvier 2020. Ils ont été intégrés sur le site internet du SCoT de la Dombes et sur le registre dématérialisé.

**Considérant que :**

- Le projet répond aux objectifs fixés par la réglementation et en particulier l'article 121-1 du code de l'urbanisme ;
- Le projet prend globalement bien en compte les documents-cadres de rang supérieur, même si quelques ajustements apparaissent nécessaires ;
- La Communauté de communes a pris connaissance des nombreuses demandes de compléments ou précisions formulées par les PPA et a accepté, pour la plupart d'entre elles, de modifier ou compléter son projet en conséquence ;
- L'existence d'un unique EPCI sur le territoire couvert par le SCoT évitera les difficultés de gouvernance que pourrait faire craindre l'absence de répartition par polarité des enveloppes foncières destinées à l'habitat ou aux activités ;
- Le projet met l'accent sur la nécessité de construire prioritairement au sein de l'enveloppe urbaine et encourage le développement des quartiers-gares, mais gagnerait à mieux affirmer ces principes fondamentaux et réglementaires ;
- La volonté des élus de rééquilibrer le rapport entre nombre d'emplois sur le territoire et le nombre d'actifs résidents est louable, mais ne doit pas conduire à trop affecter le rapport d'équilibre entre espaces urbanisés, espaces agricoles et espaces naturels ;
- L'estimation des besoins en foncier économique repose sur des chiffres forcément entachés d'incertitude et qu'un SCoT doit se différencier d'une prophétie auto-réalisatrice, fût-elle sous-tendue par une solide volonté politique ;
- La proposition faite par Communauté de communes de réduire les risques d'une consommation induite de foncier, en mettant en place un mécanisme d'urbanisation

- conditionnelle pour les zones d'activités est acceptable moyennant quelques précisions et compléments ;
- La question de la ressource en eau tous usages mérite une étude prospective globale au niveau du territoire ;
  - Le projet souffre d'un manque de directivité en ce qui concerne les aménagements pouvant favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture ;
  - La création de parkings relais dans les centres-gare doit être ajustée aux besoins et éviter au maximum l'effet pervers d'une artificialisation des sols et la consommation d'espace contraires aux objectifs du projet.

**le commissaire enquêteur a rendu un AVIS FAVORABLE au projet de SCoT de la Dombes, assorti de 2 réserves et 10 recommandations ci-dessous décrites :**

**Réserve N°1 :** Modifier le projet pour le rendre conforme à la réglementation sur les trois sujets mentionnés par l'État :

- Décrire l'articulation du projet avec le PGRI,
- Compléter le bilan de consommation foncière par les données 2015-2018,
- Développer les mesures prévues pour assurer un fléchage prioritaire de l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine et à proximité des gares.

**Réserve N°2 :** Intégrer dans le projet le mécanisme d'urbanisation conditionnelle du foncier économique, tel que décrit dans le mémoire en réponse, en veillant à en préciser les règles et les modalités de suivi et en y ajoutant un paramètre relatif à la création effective d'emplois.

**Recommandation N° 1 :** Introduire dans le projet tous les compléments et modifications suggérés par les PPA et acceptés dans le mémoire en réponse.

**Recommandation N° 2 :** Développer dans le DOO des mesures ou recommandations destinées à favoriser la création de zones à vocation économique qui soit productrices d'emplois et prévoir un indicateur de suivi.

**Recommandation N° 3 :** Compléter le dossier par des éléments indicatifs sur la production de logements correspondant à la consommation foncière pour chacun des types de polarités.

**Recommandation N° 4 :** Supprimer dans le DOO la phrase « Des densités plus faibles ou plus importantes peuvent être appliquées en fonction de la localisation de l'opération et de son environnement ».

**Recommandation N° 5 :** Fixer clairement les règles d'imputation des deux types d'espaces (habitat et activités) dans les secteurs de mixité fonctionnelle prévus autour des gares.

**Recommandation N° 6 :** Prévoir la mise en place d'un Plan local d'habitat et d'un Plan local d'urbanisme (intercommunal).

**Recommandation N° 7 :** Édicter des règles plus précises en matière d'aménagements destinés à réduire les impacts de l'utilisation de l'automobile, tels que les aires de covoiturage, les emplacements d'autopartage et les bornes de recharge des véhicules électriques.

**Recommandation N° 8 :** Approfondir l'étude de l'état initial sur les ressources et les usages de l'eau, et sur leur évolution possible notamment dans la perspective du changement climatique.

**Recommandation N° 9 :** Promouvoir les outils de protection de l'activité agricole, tels que ZAP ou PAEN.

**Recommandation N° 10 :** Revoir les indicateurs proposés pour les rendre plus précis et plus opérationnels.

## **6. Les modifications apportées au projet de SCoT arrêté**

Les modifications apportées concernent principalement :

- La description plus précise de la compatibilité du projet de SCoT avec le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) ;
- La mise à jour du bilan de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers au 1er janvier 2018, « état 0 » retenu pour l'application et le suivi du

- projet de SCoT révisé ;
- Les compléments apportés au DOO concernant l'impact de la programmation foncière du SCoT sur la trajectoire démographique et les besoins en logements à l'horizon 2035 sur les différents niveaux de polarités identifiés par l'armature territoriale du SCoT ;
- L'approfondissement de la stratégie et des objectifs de limitation de la consommation d'espaces à vocation économique et la justification des choix retenus ;
- Les précisions concernant les modalités de suivi et de mise en œuvre de la programmation foncier / habitat du SCoT à l'horizon 2035 et la définition du « point zéro » à partir duquel s'effectue le comptage d'espace dans les documents d'urbanismes locaux ;
- Le renforcement des dispositions du SCoT concernant l'adéquation du projet de développement avec les capacités d'approvisionnement en eau potable ;
- Le complément en matière d'exposition des établissements recevant du public vis à vis des secteurs soumis aux risques technologiques ;
- Les précisions concernant l'intégration des quartiers gares dans les objectifs de consommation foncière ;
- La demande d'élaboration d'une orientation d'aménagement et de programmation thématique concernant la « mobilité et qualité de l'air » ;
- La définition de mesures visant la consommation foncière et l'étalement urbain dans les projets de stationnement ;
- La caractérisation d'un seuil de surface à 5000 m<sup>2</sup> dans la définition des parcelles divisibles ;
- La prise en compte des recommandations formulées par les Personnes Publiques Associées et les remarques du commissaire enquêteur contribuant à une amélioration qualitative du contenu du dossier SCoT ;
- La correction d'erreurs matérielles.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-1 à 6, L.131-1 à 3, L132-1 à 16, L.141-1 à L.144-1, L.142-1 à 5, L 143-1 à 23, L 132-12 et L 132-13, R.141-1 à 16 et R143-1 à 16 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 11 juillet 1997 portant création du Syndicat Intercommunal du SCOT de la Dombes ;

**Vu** la délibération du 19 juillet 2006 approuvant le schéma de cohérence territoriale ;

**Vu** la délibération du 02 mars 2010 approuvant la modification du schéma de cohérence territoriale ;

**Vu** la délibération du 04 février 2014 prescrivant la révision du SCoT suite à l'analyse des résultats de l'application du SCoT et précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

**Vu** les arrêtés portant extension du périmètre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 avril 2016 portant projet de fusion des Communautés Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2016 prononçant la dissolution du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de la Dombes et transférant la compétence SCoT à la Communauté de communes de la Dombes ;

**Vu** la délibération n° 2017-320 du 20 juillet 2017 prenant acte du diagnostic du territoire;

**Vu** le débat sur les orientations générales du PADD du SCoT qui s'est tenu le 14 juin 2018 ;

**Vu** le bilan de la concertation, qui présente de manière détaillée les étapes et les outils de co-construction du projet, présenté lors de l'arrêt du projet en Conseil communautaire le 11 juillet 2019 ;

**Vu** la délibération n° D2019\_07\_06\_152 du 11 juillet 2019 arrêtant le projet de SCoT ;

**Vu** les avis des personnes publiques associées et des personnes publiques consultées adressées à la Communauté de communes de la Dombes au sujet du projet de SCoT

arrêté ;

**Vu** la décision N° E19000232/69 du 12 septembre 2019 du Président du tribunal administratif de Lyon désignant le commissaire enquêteur ;

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 novembre 2019 à 9h au 6 décembre 2019 à 12h ;

**Vu** l'arrêté N° 19-165 du 15 octobre 2019 du Président de la Communauté de communes prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sur le projet de schéma de cohérence territoriale de la Dombes du 06 novembre 2019 9h00 au 06 décembre 2019 12h00 ;

**Vu** le tableau de suivi des réponses aux réserves, remarques et recommandations des personnes publiques associées ;

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et le mémoire en réponse de la communauté de communes de la Dombes ;

**Considérant** que les réserves formulées par les services de l'Etat ont été levées et que les principales recommandations formulées par les personnes publiques associées et consultées ont fait l'objet de modifications afin de contribuer à l'amélioration qualitative du SCoT ;

**Considérant** que le projet de schéma de cohérence territoriale répond aux objectifs fixés lors de la délibération de prescription de la révision du SCoT du 04 février 2014, qui a également défini les modalités de concertation ;

**Considérant** que le DOO respecte les équilibres de développement et permet la réalisation des orientations générales du PADD, débattues le 14 juin 2018 ;

**Considérant** que le projet de SCoT satisfait aux exigences d'évaluation environnementale et de réduction ou compensation de ses impacts sur l'environnement ;

**Considérant** que le projet de SCoT est compatible avec les documents de rang supérieur ;

**Considérant** que la concertation a permis de s'assurer que les orientations du PADD du SCoT et leur déclinaison dans le DOO sont pour l'essentiel en phase avec les préoccupations des concitoyens et sont concrétisées dans le projet de SCoT ;

**Considérant** le rapport du commissaire enquêteur du 16 janvier 2019, son avis favorable assorti de réserves et de recommandations ;

**Considérant** qu'aucune des modifications au projet de SCoT arrêté, notamment celles concernant le document d'orientation et d'objectifs, prises isolément ou ensemble, ne remet en cause les choix et objectifs du projet ni son équilibre général ;

**Considérant** que le projet de Schéma de Cohérence Territoriale est prêt à être approuvé, conformément aux dispositions de l'article L.143-23 du code de l'urbanisme.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 53 voix pour et 1 abstention :

**- D'approuver :**

- Les modifications opérées au document arrêté suite aux réserves et recommandations du commissaire enquêteur et aux avis des Personnes publiques associées telles qu'annexées à la présente délibération ;
- Le SCoT de la Dombes, annexé à la présente délibération, intégrant les modifications apportées au projet de SCoT arrêté.

**- De préciser :**

- Que conformément à l'article R. 143-14 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicités et d'informations mentionnées à l'article R. 143-15 du même code. La présente délibération fera donc l'objet :
- D'un affichage durant un mois au siège de la Communauté de communes de la Dombes ainsi que dans les 36 mairies des communes territorialement incluses dans le périmètre du présent SCoT,
- D'une mention de cet affichage en caractères apparents dans la voix de l'Ain,
- D'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de

communes de la Dombes,

- Chacune de ces formalités de publicité mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.
- Que conformément aux articles L. 143-24 et L. 143-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération et le SCoT approuvé seront transmis au Préfet compétent. Le SCoT sera exécutoire deux mois après cette transmission ou, si celui-ci sollicite des modifications dans ce délai, après intervention, publication et transmission des modifications demandées à cette autorité.
- Que conformément à l'article R143-16 du code de l'urbanisme, le SCoT sera déposé sur le portail national de l'urbanisme suite à l'approbation.
- Que, conformément à l'article L. 143-27 du code de l'urbanisme, le SCoT exécutoire sera transmis aux personnes publiques associées et aux communes comprises dans son périmètre.
- Que, conformément à l'article L. 143-23 du code de l'urbanisme, le SCoT de la Dombes sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes de la Dombes aux heures habituelles d'ouverture ainsi que par voie dématérialisée sur le site internet du SCoT : <https://scot-saonedombes.fr>.
- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de synthèse seront consultables au siège de la Communauté de communes de la Dombes, dans les 36 mairies des communes territorialement incluses dans le périmètre du présent SCoT ainsi que par voie dématérialisée sur le site internet du SCoT : <https://scot-saonedombes.fr>, et sur le registre dématérialisé <https://www.registredemat.fr/enquetepublique-scotdombes/rapport> et ce durant une année.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes

assurant la suppléance



Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>52</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_019A**

**Approbation du plan d'actions du  
Plan Climat Air Energie  
Territorial (PCAET)**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-019A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2020

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

#### **La Vice-Présidente,**

**Vu** le code de l'environnement, en particulier les articles R.229-51 à R.229-56,  
**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le code de l'énergie,  
**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement ses articles n°188 à 198,  
**Vu** le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial,  
**Vu** le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes,  
**Vu** l'arrêté ministériel du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial (JORF n°0183 du 7 août 2016),  
**Vu** la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,  
**Vu** la délibération n°2018/07/231 du 12 juillet 2018 portant engagement de la CCD dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

La loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, rend obligatoire la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, et renforce leur rôle et leurs responsabilités en tant que coordinateurs et animateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

Les objectifs du PCAET sont de répondre aux enjeux nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie (en particulier fossiles) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français. Les PCAET doivent être les outils opérationnels de mise en œuvre et de coordination de la transition énergétique sur les territoires, pour atteindre la neutralité carbone en 2050, objectif inscrit dans la Loi Energie Climat du 8 novembre 2019.

Le PCAET doit :

- ✓ Être compatible avec les schémas régionaux (SRCAE et SRADDET),
- ✓ Être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Agglomération Lyonnaise,
- ✓ Prendre en compte les orientations du SCoT,
- ✓ Être pris en compte dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), et si existant, dans le Plan Local de l'Habitat (PLH).

Par délibération n°2018/07/231 du 12 juillet 2018, la CCD s'est ainsi engagée à :

- ✓ Construire son PCAET avec les élus, services et acteurs du territoire,
- ✓ Adhérer au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour l'élaboration de son PCAET. Au total, 8 EPCI, dont la CCD, ont adhéré au groupement et bénéficié de l'accompagnement du {INDDIGO, SOLAGRO, HESPUL, NEGAWATT} pour mener à bien cette démarche.

Le processus d'élaboration du plan climat a débuté au mois de janvier 2019 par une phase de diagnostic du territoire (6 mois), suivie d'une phase stratégie (3 mois) puis d'une phase plan d'action (5 mois). Pour accompagner ce processus, un comité technique et un comité de pilotage ont été mis en place en interne, tandis que 6 réunions d'échanges thématiques ont été organisées pour associer l'ensemble des acteurs concernés dans cette démarche (élus communaux, CLD, syndicats professionnels, syndicats d'énergie, syndicats de rivière, etc...).

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial, tel qu'il devra être soumis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), comporte les éléments suivants :

- ✓ Un diagnostic du territoire énergétique proposant une analyse, par secteur, des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, etc...
- ✓ Une stratégie territoriale qui fixe les objectifs mesurables à atteindre à l'horizon 2030 en matière de maîtrise de l'énergie, de diminution des gaz à effet de serre, et de production d'énergies renouvelables,
- ✓ Un plan d'actions pour la période 2020-2025 pour atteindre ces objectifs,
- ✓ Un dispositif de suivi et d'évaluation du plan d'actions,
- ✓ Une Evaluation Environnementale Stratégique.

Les points principaux qui ressortent du diagnostic sont les suivants :

- ✓ Un réchauffement climatique d'ores et déjà marqué (+2.1 °C sur la période 1953-2016),
- ✓ Une consommation moyenne (24 MWh/hab.an) légèrement inférieure à la moyenne nationale (26) et départementale (28), soit 921 GWh/an pour tout le territoire,
- ✓ Les 2 principaux secteurs en termes de consommation énergétique sont le transport (49%) et le résidentiel (30%),
- ✓ Une forte dépendance aux énergies fossiles (carburants + gaz = 70% de l'énergie totale consommée),
- ✓ Des émissions de CO2 supérieures à la moyenne départementale (9 tCO2/hab.an contre 6.7),
- ✓ 48% des GES émis sont d'origine agricole, 34% en lien avec le transport routier,
- ✓ Des dépenses énergétiques de l'ordre de 1800 €/hab.an (79 M€ pour l'ensemble

- du territoire),
- ✓ Une production d'ENR peu développée (70GWh/an dont 56 liés au bois bûche) mais avec un très fort potentiel à aller chercher à l'horizon 2050 (760 GWh/an),
- ✓ Des puits de carbone importants qui peuvent encore être développés.

A l'issue de la phase stratégie, le comité de pilotage a porté l'ambition à l'horizon 2030 aux niveaux suivants :

- 25 % : baisse de la consommation énergétique du territoire par rapport à la consommation de 2016 (passer de 921 GWh/an à 690 GWh/an),
- + 100 % : augmentation de la part des énergies renouvelables par rapport à la production locale de 2016 (de 70 GWh/an à 140 GWh/an).

Par ailleurs, compte tenu des enjeux de notre territoire, il est apparu essentiel à ce stade de ne pas rester sur une approche uniquement énergétique et d'élargir la portée du plan Climat Air Energie aux questions relatives à la gestion de l'eau.

Pour atteindre ces objectifs, et au regard des échanges qui se sont tenus à travers les ateliers thématiques « plan d'actions », une feuille de route comportant 45 axes de travail a été élaborée et validée en comité de pilotage le 20 février 2020. Le plan d'actions proposé est joint à la délibération.

Chacune de ces 45 actions se décline en sous-mesures, détaillées dans le document final sous forme de « fiche action ». Ces fiches préciseront également le(s) porteur(s), les partenaires potentiels, la planification, les coûts et moyens affectés, ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Comme le précise le décret de 2016, une évaluation devra être réalisée au bout de 3 ans, puis au terme des 6 années, pour faire état de l'avancement et de la réussite du plan climat. Un comité de suivi de PCAET pourra être mis en place pour garantir le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET de la CCD.

Si ce projet de plan d'actions est validé par le Conseil Communautaire, les prochaines étapes du processus de validation du PCAET seront les suivantes :

- ✓ Soumission du projet de PCAET et son rapport environnemental à l'avis de l'autorité environnementale, qui disposera d'un délai de 3 mois pour se prononcer. En fonction des observations qui seront formulées, la CCD sera susceptible d'apporter des modifications à son projet de PCAET (et faire l'objet d'un nouveau vote d'approbation du conseil communautaire),
- ✓ Consultation du public conformément à l'article L123-19 du Code de l'environnement. Le public disposera d'une période de 30 jours minimum pour apporter à son tour des observations. En fonction des éléments recueillis, la CCD pourra modifier ou non son projet (et faire l'objet le cas échéant d'un vote du conseil communautaire),
- ✓ Dépôt du PCAET sur la plateforme internet dédiée [www.territoires-climat.ademe.fr](http://www.territoires-climat.ademe.fr), pour être soumis à l'avis du Préfet de région et du Président du Conseil régional, qui disposent alors d'un délai de 2 mois pour notifier leurs avis par écrit (article R. 229-54 du Code de l'environnement),
- ✓ En fin de processus, le PCAET, modifié le cas échéant, est soumis pour approbation finale du conseil communautaire (article R. 229-55 du code de l'environnement). Une fois adopté, le PCAET définitif est mis à disposition du public via la plateforme internet citée précédemment.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'arrêter le projet du PCAET de la CCD,
- D'autoriser le représentant légal à engager toutes les démarches réglementaires visant à approuver le PCAET (consultation de l'Autorité Environnementale, du public, du Préfet de Région, du Président de Région, etc.) et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent
- D'autoriser le représentant légal à solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PCAET portées par la CCD,
- D'autoriser le représentant légal à signer dans le cadre des démarches afférentes, l'ensemble des pièces correspondantes.

M. BOULON ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 52 voix pour et 1 abstention :

- **D'arrêter** le projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCD, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **D'autoriser** le représentant légal à engager toutes les démarches réglementaires visant à approuver le PCAET (consultation de l'Autorité Environnementale, du public, du Préfet de Région, du Président de Région, etc.) et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent,
- **D'autoriser** le représentant légal à solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PCAET portées par la CCD,
- **D'autoriser** le représentant légal à signer dans le cadre des démarches afférentes, l'ensemble des pièces correspondantes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



<b>AXE 1 : UNE RESSOURCE EN EAU FRAGILE A PRESERVER</b>	
<b>Gouvernance et partage de connaissance</b>	
Action 1	Construire un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) avec l'ensemble des parties associées
Action 2	Mettre en place un Comité Local de l'Eau et des Etangs
Action 3	Rationaliser le système hydrographique complexe des "étangs de la Dombes" pour le pérenniser
Action 4	Parfaire la connaissance du système hydrogéologique complexe de la "nappe des cailloutis de la Dombes"
<b>Planification</b>	
Action 5	Promouvoir les systèmes économes en eau
Action 6	Optimiser la gestion des eaux pluviales urbaines
Action 7	Explorer les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées (REUSE)
<b>AXE 2 : ANTICIPER ET ATTENUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	
<b>Pour les activités économiques</b>	
Action 8	Renforcer la résilience des systèmes agricoles
Action 9	Favoriser le maintien de l'élevage
Action 10	Coordonner l'ensemble des programmes et dispositifs de soutien aux filières pour une complémentarité renforcée
Action 11	Soutenir l'agriculture en préservant le foncier
<b>Pour les écosystèmes</b>	
Action 12	Encourager les plans de gestion de chaînes d'étangs
Action 13	Accompagner l'agriculture vers des pratiques vertueuses pour l'environnement
Action 14	Favoriser la replantation, le maintien et l'entretien des haies bocagères
Action 15	Encourager la gestion durable et dynamique des systèmes forestiers
Action 16	Soutenir l'apiculture et l'installation de nouvelles ruches
<b>AXE 3 : TRANSITION ENERGETIQUE</b>	
<b>Sobriété énergétique</b>	
Action 17	Etablir un plan pluriannuel de rénovation du patrimoine public
Action 18	Encourager et accompagner la rénovation énergétique des logements privés
Action 19	Assurer une communication large et claire sur les dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique
Action 20	Mettre en œuvre un programme d'animations et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie
Action 21	Réduire les besoins en éclairage public
<b>Production d'ENR</b>	
Action 22	Développer le photovoltaïque sur le foncier public, bâti et non bâti
Action 23	Accompagner le développement de centrales villageoises
Action 24	Encourager les maîtres d'ouvrage privés à investir dans le photovoltaïque
Action 25	Favoriser l'émergence de projets de méthanisation
Action 26	Faciliter le raccordement des projets ENR à venir
Action 27	Mobiliser les acteurs économiques autour de la transition énergétique
Action 28	Identifier et accompagner les projets de chaufferie bois
<b>Planification</b>	
Action 29	Intégrer des critères énergétique et ENR dans les PLU/PLUI et les règlements de zones d'activité
Action 30	Planifier la rénovation de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique
<b>AXE 4 : SE DEPLACER AUTREMENT</b>	
<b>Modes actifs</b>	
Action 31	Eduquer les plus jeunes aux mobilités douces
Action 32	Promouvoir la mise en place de vélobus/pédibus
<b>Alternatives</b>	
Action 33	Encourager le covoiturage via une communication et des infrastructures adaptées
Action 34	Déployer une offre de covoiturage organisé
Action 35	Informersensibiliser population et entreprises sur les nouvelles pratiques de mobilité
Action 36	Informersensibiliser entreprises et salariés sur le télétravail et donner les moyens de l'appliquer
Action 37	Déployer des installations de recharges pour véhicules à motorisation électrique et gaz
Action 38	Déployer une offre d'autopartage
<b>Planification</b>	
Action 39	Réaliser un schéma cyclable intercommunal
Action 40	Travail de reconversion de voies communales en "Chaussée à Voie Centrale Banalisée"
<b>AXE 5 : CONSOMMER MIEUX / ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	
<b>Alimentation et territoire</b>	
Action 41	Valoriser et développer les projets locaux de circuits courts
Action 42	Favoriser le recours aux produits bio et locaux dans la restauration collective
<b>Réduction des déchets</b>	
Action 43	Politique de prévention et de valorisation des déchets
Action 44	Extension de la redevance incitative sur tout le territoire
Action 45	Favoriser le réemploi

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>49</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_020**

**Vote compte de gestion  
 Budget Principal 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Compte de gestion « Budget Principal » 2019**

Le compte de gestion « Budget Principal » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

Mme CURNILLON, MM. JAYR et BOULON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 49 voix pour et 2 abstentions :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>49</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° **D2020\_03\_02\_021**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« Autorisation du Droit des Sols »  
2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

Mme CURNILLON, MM. JAYR, PAPILLON et BOULON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 49 voix pour et 1 abstention :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>51</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_022**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« Atelier Relais » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » 2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

MM. JAYR et BOULON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 51 voix pour et 1 abstention :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>45</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_023**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« Base la Nizière » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » 2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

Mme MOREL PIRON, MM. Gabriel HUMBERT, LANIER et BOULON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 45 voix pour et 5 abstentions :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>44</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° **D2020\_03\_02\_024**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« Commerces » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte de gestion « Budget Annexe Commerces » 2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe Commerces » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

Mme MOREL PIRON, MM. LANIER et BOULON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 43 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>49</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_025**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« Créathèque » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Compte de gestion « Budget Annexe Créathèque » 2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe Créathèque » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

Mme MOREL PIRON, MM. LANIER, GAUTHIER et BOULON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 49 voix pour et 1 abstention :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>50</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_026**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« Déchets » 2019**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte de gestion « Budget Annexe Déchets » 2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe Déchets » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

Mme OTHEGUY et M. BOULON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 50 voix pour et 2 abstentions :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,



Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>52</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_027**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« PA Chalaronne Centre » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

M. BOULON ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 52 voix pour et 1 abstention :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>45</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° **D2020\_03\_02\_028**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« PAE de la Dombes » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte de gestion « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe PAE de la Dombes » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

Mme MOREL PIRON, MM. LANIER et BOULON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 44 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,



Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>49</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_029**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« Service Public d'Assainissement  
non Collectif » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement non Collectif »  
2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement non Collectif »  
- exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

Mme MOREL PIRON et M. BOULON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 49 voix pour et 3 abstentions :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>51</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_030**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« ZA la Bourdonnière » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

MM. LANIER et BOULON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 51 voix pour et 1 abstention :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,



Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>52</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_031**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« ZA Chaneins » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Compte de gestion « Budget Annexe ZA Chaneins » 2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA Chaneins » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

M. BOULON ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 52 voix pour et 1 abstention :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,



Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>45</b> <b>(5 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_032**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« ZA Neuville les Dames » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte de gestion « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » 2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

Mme MOREL PIRON, MM. LANIER, BOULON, Gabriel HUMBERT et M. CHRISTOLOHOMME par procuration ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 44 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>47</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° **D2020\_03\_02\_033**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« ZA St Trivier sur Moignans »  
2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINTE ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINTE ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINTE ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINTE ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Compte de gestion « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

MM. LANIER et BOULON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 47 voix pour et 5 abstentions :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>48</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_034**

**Vote compte de gestion  
Budget Annexe  
« Service Commun » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte de gestion « Budget Annexe Service Commun » 2019**

Le compte de gestion « Budget Annexe Service Commun » - exercice 2019 est soumis au vote du conseil communautaire.

Mmes MOREL PIRON, DELGLETAGNE par procuration, MM. MUNERET et BOULON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 48 voix pour et 2 abstentions :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2019 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	47	42

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2020\_03\_02\_035

**Election d'un(e) président(e) de séance pour le vote des comptes administratifs et des affectations de résultats**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**La Vice-Présidente,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

**CONSIDERANT** que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Communautaire doit élire un président en remplacement du Président qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

La première Vice-Présidente fait part de la candidature de M. MATHIAS.

10 personnes ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 40 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

- **De désigner** M. MATHIAS, Président de séance, en remplacement de Madame la première Vice-Présidente, pour l'adoption des comptes administratifs et des affectations des résultats de l'exercice 2019 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>42</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_036**

**Vote compte administratif  
Budget Principal 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-PRIN-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Principal » 2019**  
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

**Restes à réaliser**

**Dépenses : 957 420.28 €**

Article opération	libellé	Montants
2031	Etude ANC	117 885.00 €
2031	Prestation étude de transfert de compétence	5 280.00 €
2031	Etude PCAET	30 412.50 €
2041412	Fonds de concours	373 270.81 €
2051	Formation logiciel boutique + hébergement	3 364.80 €

2128 – op. 198	Travaux de plantation de haies bocagères	11 418.56 €
2158 – op. 196	Panneaux d'informations	246 383.26 €
2158 – op. 195	Radars pédagogiques	79 794.15 €
2158 – op. 180	Electroménager micro crèche de Marlieux	1 127.20 €
2184	Mobiliers Ram de Marlieux	3.81 €
2188	Appareil photo service communication	399.90 €
2313 – op.180	Micro-crèche Marlieux	52 498.14 €
2313 – op.173	Micro-crèche Mionnay	24 466.82 €
2313 – op. 176	Centre aquatique	5 424.00 €
2313	Remplacement portes logements à Châtenay	2 916.02 €
458101	Reversement locations vélos	2 775.31 €
<b>Total des restes à réaliser – dépenses</b>		<b>957 420.28 €</b>

### Restes à réaliser

**Recettes : 846 315.84 €**

Article opération	libellé	Montants
1311	Subventions DETR Micro-crèche de Marlieux	56 000.00 €
1311	Solde subvention pavillon tourisme	102 606.00 €
1311	Subvention DETR micro-crèche de Mionnay	37 576.00 €
1311	Subvention DETR réhabilitation Neuville	97 000.00 €
1311	Subvention DETR Centre aquatique de Villars	16 000.00 €
1312	Subvention AURA réhabilitation Neuville	57 000.00 €
1312	CDDRA	21 000.00 €
1313	Subvention département réhabilitation Neuville	120 000.00 €
1313	Subvention département conteneurs enterrés	2 976.00 €
1313	Aide à l'investissement MSA pour Marlieux	25 000.00 €
1313	Subvention département Mionnay	15 000.00 €
1313	Aide à l'investissement département Marlieux	30 000.00 €
1313	Solde subvention pavillon tourisme département	43 200.00 €
1313	Aide à l'investissement département Neuville	120 000.00 €
1313	Subvention DETR Préfecture pour Mionnay	53 332.00 €
13141	Solde subvention pavillon tourisme Cne de Châtillon sur Chalaronne	6 000.00 €
1316	Subvention MSA construction micro crèche Mionnay	6 850.53 €
13241	Fonds de concours (Villette sur Ain)	34 000.00 €
458201	Reversement participation parc des oiseaux	2 775.31 €
<b>Total des restes à réaliser – recettes</b>		<b>846 315.84 €</b>

Mmes CURNILLON, MOREL PIRON, MM. JAYR, BOULON, PAPILLON et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 39 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2020, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 135 945.32 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 3 349 240.84 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>47</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_037**

**Vote compte administratif**  
**Budget Annexe**  
**« Autorisation du Droit des Sols »**  
**2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-ADS-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Mme CURNILLON, MM. GRANDJEAN et BOULON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 46 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2020, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 9 470.10 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 31 589.68 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>41</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_038**

**Vote compte administratif**  
**Budget Annexe**  
**« Atelier Relais » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-AR-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe Atelier Relais » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

**Restes à réaliser**

**Dépenses : 15 184.96 €**

Article opération	libellé	Montants
2313	Construction hôtel d'entreprises	15 184.96 €
<b>Total des restes à réaliser – dépenses</b>		<b>15 184.96 €</b>

**Restes à réaliser**  
**Recettes : 241 740.00 €**

Article opération	libellé	Montants
1311	Subvention DETR	166 740.00 €
1313	Subvention département	75 000.00 €
<b>Total des restes à réaliser – recettes</b>		<b>241 740.00 €</b>

Mmes CURNILLON, MOREL PIRON, MM. Gabriel HUMBERT, CORMORECHE, BOULON, PAPILLON, LANIER et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 40 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2020, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 235 139.97 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 8 584.93 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 73 189.11 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>40</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° **D2020\_03\_02\_039A**

**Vote compte administratif  
Budget Annexe  
« Base la Nizière » 2019**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-039A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2020

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe Base la Nizière » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses.

**Restes à réaliser**

**Dépenses : 23 549.00 €**

Article opération	libellé	Montants
2313	Travaux sur l'étang Laclet à la Nizière	23 549.00 €
<b>Total des restes à réaliser – dépenses</b>		<b>23 549.00 €</b>

Mmes CURNILLON, MOREL PIRON, OTHEGUY, MM. BOULON, PAPILLON, LANIER et GRANDJEAN n'ont pas voté.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 39 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2020, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de hauteur de 31 351.40 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 8 246.98 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>42</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_040**

**Vote compte administratif  
 Budget Annexe  
 « Commerces » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-COM-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINTE ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINTE ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINTE ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINTE ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe Commerces » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Mmes CURNILLON, MOREL PIRON, MM. BOULON, PAPILLON, JOLIVET, Gabriel HUMBERT et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 39 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2020, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 213 736.05 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 26 912.21 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>42</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2020\_03\_02\_041

**Vote compte administratif  
Budget Annexe  
« Créathèque » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-CREATH-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe Créathèque » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Mme CURNILLON, MM. BOULON, PAPILLON, JOLIVET, MONTRADE, LANIER et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 41 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2020, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 284 464.83 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 149 519.27 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>43</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_042**

**Vote compte administratif  
Budget Annexe  
« Déchets » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-DECHETS-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINTE ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINTE ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINTE ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINTE ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe Déchets » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses.

**Restes à réaliser**

**Dépenses : 288 135.46 €**

Article opération	libellé	Montants
2181	Signalétiques déchèteries	2 802.56 €
2183	Matériels informatiques	3 378.82 €
2188	Fournitures bacs de collecte	265 317.87 €
2313	Marquage déchèteries Chalamont et Châtillon	16 636.21 €
<b>Total des restes à réaliser – dépenses</b>		<b>288 135.46 €</b>

Mmes DEGLETAGNE par procuration, CURNILLON, MM. BOULON, PAPILLON, MUNERET et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide,

par 42 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2020, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 20 099.00 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 268 036.46 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 666 093.55 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>46</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, le **cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° **D2020\_03\_02\_043**

**Vote compte administratif  
Budget Annexe  
« PA Chalaronne Centre » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-PACC-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINTE ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINTE ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINTE ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINTE ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Mmes DEGLETAGNE par procuration, CURNILLON, MM. BOULON, Gabriel HUMBERT, MUNERET et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 45 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2020, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 391 984.20 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 1 274 990.42 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>40</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_044**

**Vote compte administratif**  
**Budget Annexe**  
**« PAE de la Dombes » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-PAED-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Mmes DEGLETAGNE par procuration, CURNILLON, MOREL PIRON, MM. BOULON, MUNERET, JOLIVET, BENMEDJAHED et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 38 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 75 086.76 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	46	42 (6 pouvoirs)

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation  
**27 février 2020**  
 Date d'affichage  
**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures**,  
 le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_045**

**Vote compte administratif  
 Budget Annexe  
 « Service Public d'Assainissement  
 Non Collectif » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-SPANC-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Mmes DEGLETAGNE par procuration, CURNILLON, MM. BOULON, MUNERET, JAYR, PAPILLON et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 41 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2020, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 42 592.45 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 59 201.58 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>41</b> <b>(5 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2020\_03\_02\_046

**Vote compte administratif  
Budget Annexe  
« ZA la Bourdonnière » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-BOURD-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Mmes DEGLETAGNE par procuration, CURNILLON, MOREL PIRON, MM. BOULON, MUNERET, JAYR, PAPILLON, OLLAGNIER, LANIER et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 40 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2020, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 94 406.56 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 387.00 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>46</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_047**

**Vote compte administratif  
Budget Annexe  
« ZA Chaneins » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-CHAN-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe ZA Chaneins » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Mmes DEGLETAGNE par procuration, CURNILLON, MM. BOULON, MUNERET, PAPILLON et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 45 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **D'inscrire** en en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 39 389.02 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>38</b> <b>(5 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° **D2020\_03\_02\_048**

**Vote compte administratif  
Budget Annexe  
« ZA Neuville les Dames » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-NEUV-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Mmes DEGLETAGNE par procuration, CURNILLON, MOREL PIRON, OTHEGUY, MM. Gabriel HUMBERT, DUPRE, BOULON, MUNERET, JAYR, PAPILLON, LANIER et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 37 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

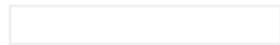
- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2020, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 66 650.04 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>41</b> <b>(5 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° **D2020\_03\_02\_049**

**Vote compte administratif  
Budget Annexe  
« ZA St Trivier sur Moignans »  
2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-STTRIVI-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Mmes DEGLETAGNE par procuration, CURNILLON, MM. Gabriel HUMBERT, DUPRE, BOULON, MUNERET, JAYR, PAPILLON et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 40 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2020, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 4 148.68 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>42</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_050**

**Vote compte administratif  
 Budget Annexe  
 « Service Commun » 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-CA-SERCOM-2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Compte administratif « Budget Annexe Service Commun » 2019**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2019

Mmes DEGLETAGNE par procuration, CURNILLON, MOREL PIRON, OTHEGUY, MM. DUPRE, BOULON, MUNERET, JAYR, PAPILLON et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 39 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 28 142.40 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>38</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_051**

**Affectation du résultat de  
 fonctionnement 2019 sur le  
 Budget Annexe « Atelier Relais »  
 2020**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Budget Annexe « Atelier Relais » 2020**

Après avoir examiné le compte administratif 2019 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (résultat cumulé) de : **81 774.04 €**,

Mmes DEGLETAGNE par procuration, CURNILLON, MOREL PIRON, BAS-DESFARGES, MM. Gabriel HUMBERT, JOLIVET, DUPRE, BENMEDJAHED, GAUTHIER, CHAFFARD, BOULON, MUNERET, LANIER, PAPILLON et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 37 voix pour et 1 voix contre :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> Excédent	12 803.89 €
<b>B. Résultat antérieurs reportés</b> Ligne 002 du compte administratif excédent	68 970.15 €
<b>C. Résultat cumulé (A+B)</b>	<b>81 774.04 €</b>
<b>D. Solde d'exécution d'investissement</b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	235 139.97 € 0.00 €
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0,00 € 15 184.96 € 241 740.00 €
<b>F. Besoin de financement</b>	0.00 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	<b>8 584.93 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>73 189.11 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>38</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° **D2020\_03\_02\_052**

**Affectation du résultat de  
fonctionnement 2019 sur le  
Budget Annexe « Déchets » 2020**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Budget Annexe « Déchets » 2020**

Après avoir examiné le compte administratif 2019 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (résultat cumulé) de : **934 130.01 €**,

Mmes DEGLETAGNE par procuration, CURNILLON, MOREL PIRON, MM. JOLIVET, DUPRE, BENMEDJAHED, GAUTHIER, BOULON, MUNERET, LANIER, JAYR, PAPILLON et GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 37 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> Excédent	112 425.18 €
<b>B. Résultat antérieurs reportés</b> Ligne 002 du compte administratif excédent	821 704.83 €
<b>C. Résultat cumulé (A+B)</b>	<b>934 130.01 €</b>
<b>D. Solde d'exécution d'investissement</b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 20 099.00 €
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 288 135.46 € 0.00 €
<b>F. Besoin de financement</b>	0.00 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	<b>268 036.46 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>666 093.55 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

Le Président,



Patrick MATHIAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>52</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_053**

**Vote des taux de fiscalité directe  
2020**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : null

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**La Vice-Présidente,**

**Propose** les taux d'imposition suivants pour 2020 :

- 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
- 1.56 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- 5.76 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises »,
- 12.35% pour la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » du territoire de l'ex-Canton de Chalamont.,
- 14.50% pour la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » du territoire de l'ex-Centre Dombes.

Mme CURNILLON ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 51 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **De valider** les taux d'imposition pour l'année 2020, à savoir :

- 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
- 1.56 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- 5.76 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises »,
- 12.35 % pour la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » du territoire de l'ex-Canton de Chalamont,
- 14.50 % pour la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » du territoire de l'ex-Centre Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>44</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_054**

**Fixation du produit attendu de la  
taxe GEMAPI 2020**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** qu'à compter de 2020 et sans réévaluation, le produit actuel de la taxe GEMAPI (170 000 € / an en 2019) ne suffira plus à couvrir les seules contributions aux différents syndicats de rivières, en considérant uniquement la hausse des contributions au Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) (+ 26 401 €) et la participation au syndicat Sereine Cottey (+ 13 000 €).

De son côté, le Syndicat Mixte de la Veyle Vivante (SMVV) a d'ores et déjà fait part d'un déficit structurel depuis l'entrée en vigueur des nouvelles règles de financement de l'Agence de l'Eau et de la Région. Pour 2019 et 2020, ce déficit sur la section fonctionnement peut être absorbé par le cumul de l'excédent opéré par le syndicat, mais une hausse des contributions ne pourra pas être contenue au-delà.

Il convient par conséquent d'anticiper une future hausse de la contribution au SMVV. Lors de la commission finances d'avril 2019, le SMVV a estimé qu'un montant de contribution fixé à 6€ / habitant permettrait à terme au syndicat d'assurer l'équilibre. Une hausse de l'ordre de 10 à 15 k€ est donc à prévoir dès 2021.

Pour le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A), il n'est fait état pour le moment d'aucune hausse des contributions mais la logique reste la même et il devra lui-aussi faire face au désengagement des financeurs. Si le SRDCBS et le SMVV ont été amenés à revoir à la hausse le montant des contributions d'environ 20%, une telle hausse est aussi à prévoir sur ce périmètre...

Pour le Ruisseau des Echets, le syndicat existant ne s'est pas restructuré suite au mouvement de représentation substitution de 2019, mais la gouvernance de la compétence GEMAPI sur ce périmètre appellera certainement la mise en place de contributions (2020 ? 2021 ?). Si l'on cale le montant contribué par habitant sur ceux des syndicats voisins, pour une population de l'ordre de 2 200 habitants, nous arriverions à une contribution de l'ordre de 10 k€/an.

Si l'on considère les seules contributions aux syndicats gemapiens, le budget annuel atteindra 225 à 235 000 € à l'horizon 2021.

Cela n'intègre pas les dépenses qui pourront être engagées, dès 2020, directement par la CCD, sur des actions en lien avec cette thématique :

- Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) : il est trop tôt pour déterminer le montant des études qui gagneront à être menées pour mener à bien ce projet, ni le taux d'aide que l'on peut espérer. Néanmoins, compte tenu des enjeux, de l'étendue du secteur étudié, et de la complexité du sujet, on atteindra rapidement les 200 k€ (l'étude que s'apprête à engager le SIE Bresse Dombes Saône sur le secteur Ouest de la Dombes s'élève à 400 k€). Avec un reste à charge pour la CCD que l'on peut estimer à 30% maximum, en imaginant que le travail s'étale sur deux années, cela représenterait une charge supplémentaire de l'ordre de 30 k€/an (vraisemblablement à partir de 2021 le temps de lancer l'étude et de payer les premières tranches).

- Appel à projet Paiement pour Services Environnementaux : dans l'hypothèse où nous candidaterions et où notre candidature serait retenue, le montage du dossier en 2020 ferait appel à des ressources supplémentaires : recrutement + prestations de services. Ceci représenterait un coût de l'ordre de 95 000 €, avec une prise en charge par l'Agence de l'Eau de 70%, soit un reste à charge de l'ordre de 28 000 €.

- LIDAR : il a été évoqué le fait de réaliser un relevé topographique aérien de la Dombes pour se doter d'un outil adéquat pour optimiser la gestion de l'eau au niveau des chaînes d'étangs. Un budget de l'ordre de 60 k€ est évoqué, à priori finançable à hauteur de 70% dans le cadre du contrat de territoire Dombes Saône... Ces relevés doivent être effectués l'hiver, ce qui reporte le projet à l'hiver 2020/2021, mais une enveloppe de l'ordre de 18 k€ est à prévoir pour 2021.

Pour couvrir les hausses actuelles et futures des contributions aux syndicats de rivière, d'une part, et pour se donner les moyens d'être proactifs sur des sujets déterminants pour notre territoire, d'autre part, sans obérer le budget principal, il sera proposé de porter le produit de la taxe GEMAPI à 305 000 € dès 2020. Ceci porterait la contribution de 4,5 € à 8 € par foyer fiscal environ.

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2020, à 305 000 €.

Mme CURNILLON, MM. CHAFFARD et BERNIGAUD ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 30 voix pour, 14 voix contre et 7 abstentions :

- **De fixer** le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2020, à 305 000 €,
- **D'autoriser** Madame la première Vice-Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>50</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_055**

**Vote budget primitif 2020  
Budget Principal**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Budget Principal**

Section de fonctionnement : **20 297 250.84 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **5 813 268.16 €** en dépenses et en recettes.

*Dont restes à réaliser*

*Dépenses : 957 420.28 €*

*Recettes : 846 315.84 €*

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mme CURNILLON et M. PAPILLON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 37 voix pour, 13 voix contre et 2 abstentions :

- **D'adopter** le Budget Principal comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	3 349 240.84 €	011	2 389 360.00 €
013	50 000.00 €	012	2 720 000.00 €
042	12 185.00 €	014	9 797 756.00 €
70	1 438 743.00 €	022	236 841.50 €
73	12 568 851.00 €	042	884 583.50 €
74	2 741 531.00 €	65	1 945 904.98 €
75	136 000.00 €	66	209 204.86 €
77	700.00 €	67	50 100.00 €
		023	2 063 500.00 €
<b>Total</b>	<b>20 297 250.84 €</b>	<b>Total</b>	<b>20 297 250.84 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	135 945.32 €	020	141 094.28 €
040	884 583.50 €	040	12 185.00 €
10	200 000.00 €	16	623 952.60 €
13 (dont R.A.R.)	1 026 463.03 €	20 (dont R.A.R)	744 092.30 €
16	1 500 000.00 €	204 (dont R.A.R)	1 030 676.81 €
458201 (R A R)	2 775.31 €	21 (dont R.A.R)	824 986.88 €
021	2 063 500.00 €	23 (dont R.A.R)	2 433 504.98 €
024	1.00 €	458101 (RAR)	2 775.31 €
<b>Total</b>	<b>5 813 268.16 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 813 268.16 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS





EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>42</b> <b>(5 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_056**

**Vote budget primitif 2020**  
**Budget Annexe**  
**« Autorisation du Droit des Sols »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-ADS-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols »**

Section de fonctionnement : **308 050.68 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **11 749.10 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mmes GUEYNARD, CURNILLON, MM. GRANDJEAN et BARON par procuration ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 42 voix pour et 8 abstentions :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols » comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	31 589.68 €	011	44 550.00 €
74	135 567.00 €	012	261 000.00 €
75	140 794.00 €	042	2 278.00 €
77	100.00 €	67	20.00 €
		022	202.68 €
<b>Total</b>	<b>308 050.68 €</b>	<b>Total</b>	<b>308 050.68 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	9 470.10 €	21 ( <i>dont RAR</i> )	11 000.00 €
040	2 278.00 €	020	749.10 €
024	1.00 €		
<b>Total</b>	<b>11 749.10 €</b>	<b>Total</b>	<b>11 749.10 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>49</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_057**

**Vote budget primitif 2020**  
**Budget Annexe**  
**« Atelier Relais »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-AR-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Budget Annexe « Atelier Relais »**

Section de fonctionnement : **110 189.11 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **339 601.93 €** en dépenses et en recettes.

*Dont restes à réaliser*

*Dépenses : 15 184.96 €*

*Recettes : 241 740.00 €*

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mme CURNILLON, MM. GRANDJEAN et BARDON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 48 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Atelier Relais » comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	73 189.11 €	011	102 700.00 €
70	2 000.00 €	022	7 253.11 €
75	35 000.00 €	042	236.00 €
<b>Total</b>	<b>110 189.11 €</b>	<b>Total</b>	<b>110 189.11 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
024	1.00 €	001 (déficit)	235 139.97 €
041	236.00 €	21	10 000.00 €
13 (dont R A R)	329 905.00 €	23 (dont RAR)	80 584.96 €
10	8 584.93 €	20	10 000.00 €
16	875.00 €	020	3 002.00 €
		16	875.00 €
<b>Total</b>	<b>339 601.93 €</b>	<b>Total</b>	<b>339 601.93 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>44</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_058**

**Vote budget primitif 2020**  
**Budget Annexe**  
**« Base la Nizière »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-BASE-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Budget Annexe « Base la Nizière »**

Section de fonctionnement : **104 619.98 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **117 334.80 €** en dépenses et en recettes.

*Dont restes à réaliser*

*Dépenses : 23 549.00 €*

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mme CURNILLON ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 40 voix pour, 4 voix contre et 9 abstentions :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Base la Nizière » comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002	8 246.98 €	011	16 000.00 €
75	32 800.00 €	023	27 340.00 €
042	63 573.00 €	022	937.13 €
		042	50 841.00 €
		66	9 501.85 €
<b>Total</b>	<b>104 619.98 €</b>	<b>Total</b>	<b>104 619.98 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	31 351.40 €	020	1 000.00 €
021	27 340.00 €	040	63 573.00 €
10	7 802.40 €	16	24 212.80 €
040	50 841.00 €	23 (dont RAR)	28 549.00 €
<b>Total</b>	<b>117 334.80 €</b>	<b>Total</b>	<b>117 334.80 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>43</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_059**

**Vote budget primitif 2020**  
**Budget Annexe**  
**« Commerces »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-COM-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Budget Annexe « Commerces »**

Section de fonctionnement : **107 080.51 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **285 245.49 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mmes OTHEGUY et CURNILLON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 41 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Commerces » comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	26 912.21 €	011	34 665.00 €
70	76 000.00 €	042	71 508.44 €
75	3 900.00 €	65	550.00 €
77	268.30 €	022	357.07 €
<b>Total</b>	<b>107 080.51 €</b>	<b>Total</b>	<b>107 080.51 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001	213 736.05 €	020	2 711.59 €
024	1.00 €	16	11 433.90 €
040	71 508.44 €	20	42 500.00 €
		204	43 000.00 €
		21	5 600.00 €
		23	180 000.00 €
<b>Total</b>	<b>285 245.49 €</b>	<b>Total</b>	<b>285 245.49 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>46</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° **D2020\_03\_02\_060**

**Vote budget primitif 2020**  
**Budget Annexe**  
**« Créathèque »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-CREATH-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Budget Annexe « Créathèque »**

Section de fonctionnement : **285 519.27 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **331 657.04 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mme CURNILLON, MM. JAYR et JOLIVET ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 45 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Créathèque » comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	149 519.27 €	011	207 700.00 €
75	136 000.00 €	65	5 000.00 €
		66	10 108.67 €
		67	2 000.00 €
		042	46 987.04 €
		022	13 723.56 €
<b>Total</b>	<b>285 519.27 €</b>	<b>Total</b>	<b>285 519.27 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	284 464.83 €	16	54 350.05 €
024	1.00 €	23	275 000.00 €
040	46 987.04 €	020	2 306.99 €
16	204.17 €		
<b>Total</b>	<b>331 657.04 €</b>	<b>Total</b>	<b>331 657.04 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	47	47 (6 pouvoirs)

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation  
**27 février 2020**  
 Date d'affichage  
**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**  
 le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_061**

**Vote budget primitif 2020**  
**Budget Annexe**  
**« Déchets »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-DECHETS-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Budget Annexe « Déchets »**

Section de fonctionnement : **5 555 893.55 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **1 250 494.07 €** en dépenses et en recettes.

*Dont restes à réaliser*

*Dépenses : 288 135.46 €*

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mmes CURNILLON, DEGLETAGNE par procuration et MUNERET ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 46 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Déchets » comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	666 093.55 €	011	3 725 705.00 €
70	1 577 000.00 €	012	640 100.00 €
74	3 312 800.00 €	022	18 269.21 €
		023	530 000.00 €
		042	32 358.61 €
		65	589 000.00 €
		66	5 440.73 €
		67	15 020.00 €
<b>Total</b>	<b>5 555 893.55 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 555 893.55 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001	20 099.00 €	020	43 692.96 €
021	530 000.00 €	16	21 665.65 €
040	32 358.61 €	20	50 000.00 €
10	418 036.46 €	21 (dont RAR)	557 499.25 €
13	250 000.00 €	23 (dont RAR)	577 636.21 €
<b>Total</b>	<b>1 250 494.07 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 250 494.07 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS





EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>50</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2020\_03\_02\_062

**Vote budget primitif 2020**  
**Budget Annexe**  
**« PA Chalaronne Centre »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-PACC-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Budget Annexe « PA Chalaronne Centre »**

Section de fonctionnement : **1 229 954.13 €** en dépenses et **2 581 940.53 €** en recettes.

Section d'investissement : **1 413 355.39 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mme CURNILLON et M. MATHIAS ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 49 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **D'adopter** le Budget Annexe « PA Chalaronne Centre » comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	1 274 990.42 €	011	766 500.00 €
042	1 010 395.16 €	042	402 960.23 €
043	60 396.95 €	043	60 396.95 €
70	222 760.00 €	66	96.95 €
77	13 398.00 €		
<b>Total</b>	<b>2 581 940.53 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 229 954.13 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	402 960.23 €	001 (déficit)	391 984.20 €
16	1 010 395.16 €	040	1 010 395.16 €
		16	10 976.03 €
<b>Total</b>	<b>1 413 355.39 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 413 355.39 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>49</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_063**

**Vote budget primitif 2020  
Budget Annexe  
« Service Public d'Assainissement  
Non Collectif »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-SPANC-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »**

Section d'exploitation : **174 201.58 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **54 200.00 €** en dépenses et **124 750.45 €** recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mmes CURNILLON, DEGLETAGNE par procuration et MUNERET ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 48 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »  
comme suit :

<b>Section d'exploitation recettes</b>		<b>Section d'exploitation dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002	59 201.58 €	022	743.58 €
70	115 000.00 €	011	91 200.00 €
		012	74 500.00 €
		042	1 758.00 €
		65	4 000.00 €
		67	2 000.00 €
<b>Total</b>	<b>174 201.58 €</b>	<b>Total</b>	<b>174 201.58 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001	42 592.45 €	21	5 000.00 €
040	1 758.00 €	458107	19 800.00 €
458207	42 600.00 €	458108	29 400.00 €
458208	37 800.00 €		
<b>Total</b>	<b>124 750.45 €</b>	<b>Total</b>	<b>54 200.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>48</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation  
**27 février 2020**  
 Date d'affichage  
**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_064**

**Vote budget primitif 2020**  
**Budget Annexe**  
**« ZA la Bourdonnière »**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-BOURD-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Budget Annexe « ZA la Bourdonnière »**

Section de fonctionnement : **209 601.56 €** en dépenses et **228 815.31 €** en recettes.

Section d'investissement : **267 371.87 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mmes CURNILLON, DEGLETAGNE par procuration, MM. GAUTHIER, GRANDJEAN et MUNERET ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 47 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA la Bourdonnière » comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	172 965.31 €	002 (déficit)	387.00 €
043	9 600.00 €	011	24 600.00 €
70	46 250.00 €	042	175 014.56 €
		043	9 600.00 €
<b>Total</b>	<b>228 815.31 €</b>	<b>Total</b>	<b>209 601.56 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	175 014.56 €	001(déficit)	94 406.56 €
16	92 357.31 €	040	172 965.31 €
<b>Total</b>	<b>267 371.87 €</b>	<b>Total</b>	<b>267 371.87 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>51</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2020\_03\_02\_065

**Vote budget primitif 2020**  
**Budget Annexe**  
**« ZA Chaneins »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-CHANEIN-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**Budget Annexe « ZA Chaneins »**

Section de fonctionnement : **108 200.00 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mmes CURNILLON, MOREL PIRON et M. GRANDJEAN ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 50 voix pour et 1 voix contre :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA Chaneins » comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002	39 389.02 €	011	62 600.00 €
043	45 600.00 €	043	45 600.00 €
75	23 210.98 €		
<b>Total</b>	<b>108 200.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>108 200.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes

assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>47</b>	<b>46</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° **D2020\_03\_02\_066**

**Vote budget primitif 2020**  
**Budget Annexe**  
**« ZA Neuville les Dames »**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-NEUV-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

### **Budget Annexe « ZA Neuville les Dames »**

Section de fonctionnement : **152 150.04 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **198 050.08 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mmes CURNILLON, DEGLETAGNE par procuration, MM. MUNERET, GAUTHIER, GRANDJEAN et Gabriel HUMBERT ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 45 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA Neuville les Dames » comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	131 400.04 €	043	2 750.00 €
043	2 750.00 €	042	66 650.04 €
75	18 000.00 €	011	82 750.00 €
<b>Total</b>	<b>152 150.04 €</b>	<b>Total</b>	<b>152 150.04 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	66 650.04 €	001	66 650.04 €
16	131 400.04 €	040	131 400.04 €
<b>Total</b>	<b>198 050.08 €</b>	<b>Total</b>	<b>198 050.08 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>46</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_067**

**Vote budget primitif 2020**  
**Budget Annexe**  
**« ZA St Trivier sur Moignans »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-STTRIVI-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

#### **Budget Annexe « ZA St Trivier sur Moignans »**

Section de fonctionnement : **34 148.68 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **38 297.36 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mme CURNILLON, MM. CHEVREL et DUBOST ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 40 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA St Trivier sur Moignans » comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	34 148.68 €	011	30 000.00 €
		042	4 148.68 €
<b>Total</b>	<b>34 148.68 €</b>	<b>Total</b>	<b>34 148.68 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	4 148.68 €	001	4 148.68 €
16	34 148.68 €	040	34 148.68 €
<b>Total</b>	<b>38 297.36 €</b>	<b>Total</b>	<b>38 297.36 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>46</b> <b>(5 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_068**

**Vote budget primitif 2020  
Budget Annexe  
« ZA Poyarosse à St Paul de  
Varax »**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-STPAUL-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

#### **Budget Annexe « ZA Poyarosse à St Paul de Varax »**

Section de fonctionnement : **345 074.00 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **329 012.00 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mmes MOREL PIRON, CURNILLON, DEGLETAGNE par procuration, MM. MUNERET, GAUTHIER et CHRISTOLHOMME par procuration ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 45 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA Poyarosse à St Paul de Varax » comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	329 012.00 €	011	329 012.00 €
043	16 062.00 €	043	16 062.00 €
<b>Total</b>	<b>345 074.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>345 074.00 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
16	329 012.00 €	040	329 012.00 €
<b>Total</b>	<b>329 012.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>329 012.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>43</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_069**

**Vote budget primitif 2020**  
**Budget Annexe**  
**« Service commun »**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-BP-SCECOM-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

#### **Budget Annexe « Service commun »**

Section de fonctionnement : **214 885.20 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **1 700.00 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2020 par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Mmes MOREL PIRON et CURNILLON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 40 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Service commun » comme suit :

<b>Section de fonctionnement recettes</b>		<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002	28 142.20 €	011	28 143.00 €
70	20 804.00 €	012	170 100.00 €
73	165 939.00 €	65	1 800.00 €
		022	13 142.20 €
		023	1 700.00 €
<b>Total</b>	<b>214 885.20 €</b>	<b>Total</b>	<b>214 885.20 €</b>
<b>Section d'investissement recettes</b>		<b>Section d'investissement dépenses</b>	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
021	1 700.00 €	21	1 700.00 €
<b>Total</b>	<b>1 700.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 700.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>47</b> <b>(7 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_070**

**Accroissement temporaire  
d'activité**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINTE ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINTE ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINTE ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINTE ANDRE-LE-BOUCHOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** qu'en 2019, le service ADS a connu un fort accroissement d'activité (224 dossiers supplémentaires par rapport à l'année 2018). La charge de travail importante des instructeurs (396 dossiers/agent) ne leur permet pas d'assumer l'ensemble des tâches administratives. Aussi, les membres du COPIL ADS ont donné leur accord pour le recrutement d'un assistant administratif à ½ temps sur un contrat d'une année.

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

**CONSIDERANT** qu'en raison du surcroît de travail conséquent à l'ensemble des tâches administratives du service ADS, il y a lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à temps non complet.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif pour une durée d'un an. La durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17H30. La rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux.

MM. Jean-Pierre HUMBERT et PAILLASSON ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide,

par 45 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions :

- **De créer** un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif pour une durée d'un an,
- **De préciser** que la durée hebdomadaire par emploi sera de 17h30,
- **De décider** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux,
- **D'habiliter** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS





EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>38</b> <b>(6 pouvoirs)</b>

**Séance du 05 mars 2020**

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_02\_071**

**Approbation de la convention  
pour le fonds partenarial pour  
construire une ressource forestière  
pour la plaine et le bocage de l'Ain  
2020-2021**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** que la Communauté de Communes de la Dombes a approuvé par délibération en date du 31 janvier 2019, le projet « Construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain ».

Ce dispositif est un projet partenarial qui permet l'attribution d'aides financières aux propriétaires privés et publics pour le reboisement, l'entretien et l'amélioration des peuplements forestiers. Les partenaires du projet sont : la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Ain, la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, La Communauté de Communes de la Dombes, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et le Groupement des Scieurs de l'Ain.

Ce fonds a été mis en place en 2019 et est géré administrativement par la CA3B pour l'ensemble des territoires partenaires.

En 2019, l'attribution de 47 818,15 euros d'aides aux propriétaires forestiers publics et privés (dont 23 077 € sur le territoire de la CC de la Dombes), a été approuvée. Cela a permis de réaliser 28 hectares de travaux forestiers.

Fort de ce succès, les partenaires se sont réunis le 29 octobre 2019 pour proposer une reconduction du projet.

Le projet de convention à approuver se trouve en annexe, il reprend la plupart des points de la précédente convention :

- Fonctionnement du fonds :

Le fonds finance à hauteur de 60% différents travaux (plantation, enrichissement, entretien, dégagement de semis).

Les bénéficiaires de l'aide financière pourront être : un propriétaire privé, une association syndicale ou une collectivité territoriale. Le porteur de projet devra contacter le Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne Rhône-Alpes (CRPF) ou l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « Sylviculteur Bresse Dombes Revermont » (ASLGF SBDR) qui réalisera un diagnostic de terrain (gratuit pour le porteur) et l'accompagnera dans le montage du dossier.

L'instruction technico administrative de la demande sera ensuite assurée par un comité technique présidé par la Fédération Interprofessionnelle du Bois de l'Ain (FIBOIS 01) et associant le CRPF et l'Office National des Forêts (ONF).

Les modifications par rapport à 2019 concernent l'aspect financier et la durée de la convention :

- Aspect financier :

Le montant global de l'enveloppe du fonds a été réévalué à 80 000 € annuel, soit 160 000 € sur la durée de la convention (auquel s'ajouterait la partie non consommée du fonds de l'année précédent, soit 9 682 € en 2019 pour 2020). La participation des différents partenaires est définie comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

CD01	Groupement des scieurs de l'Ain	EPCI partenaires (CA3B / CC Dombes / CC Dombes Saône Vallée)	Région Auvergne Rhône Alpes (via Contrat Dombes)	Enveloppe totale du fonds
22 000 €	3 000 €	40 000 €	15 000 €	80 000 €

Afin d'évaluer la participation annuelle de chaque EPCI, une pondération entre le montant des aides perçues par le territoire l'année N-1, la surface forestière et la population a été utilisée. Pour 2020, les participations sont indiquées dans le tableau suivant :

	CA3B	CC Dombes	CC Dombes Saône Vallée	Total annuel	Taux de pondération
Surface de forêt	24 000 ha	10 000 ha	1 445 ha	35 445 ha	25%
Population	130 000	38 000	38 000	206 000	25%
Aides perçues en 2019	18 899 €	23 077 €	5 842 €	47 818 €	50%
Participation financière	20 986 €	14 318 €	2 443 €	40 000 €	
Taux de participation	26 %	18 %	3 %	50 %	

- Durée :

La convention sera d'une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le projet de convention permettant de concrétiser l'engagement de la CC de la Dombes au dispositif « construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain »,
- D'attribuer 14 318 € à l'enveloppe globale du fonds au titre de la convention « construire une ressource forestière pour l'avenir » pour l'année 2020,
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente, à signer la convention de partenariat en annexe « construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain » et tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce fonds.

Mmes CURNILLON, DEGLETAGNE par procuration, MM. Gabriel HUMBERT, MUNERET, GAUTHIER, PAPILLON, COMTET, BERNIGAUD et JAYR ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 38 voix pour et 6 abstentions :

- **D'approuver** le projet de convention permettant de concrétiser l'engagement de la CC de la Dombes au dispositif « construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain »,
- **D'attribuer** 14 318 € à l'enveloppe globale du fonds au titre de la convention « construire une ressource forestière pour l'avenir » pour l'année 2020,
- **D'autoriser** Madame la Vice-Présidente, à signer la convention de partenariat en annexe « construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain » et tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce fonds.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>46</b>	<b>45</b> <b>(5 pouvoirs)</b>

Séance du 05 mars 2020

Date de la convocation

**27 février 2020**

Date d'affichage

**27 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le cinq mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2020\_03\_02\_072

**Avis de la Communauté de  
Communes de la Dombes sur la  
demande d'autorisation  
environnementale présentée par le  
le GAEC du Prunier en vue de  
développer son élevage existant de  
volailles à chair, à St Trivier-sur-  
Moignans**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200305-DELIB-20-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Gérard BRANCHY
Patrice	FLAMAND	Excusé
André	MICHON	Excusé
Myriam	LOZANO	Excusée
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Guy	FORAY	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Excusé
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Pascale	DEGLETAGNE	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** que la Communauté de Communes de la Dombes est appelée, par la Préfecture de l'Ain, à donner un avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le GAEC du Prunier en vue de développer son élevage existant de volailles de chair à St Trivier-sur-Moignans.

Cet avis doit intervenir avant le 20 mars 2020.

Le projet du GAEC du Prunier porte sur la construction d'un 3ème bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup>, en complément des deux bâtiments existants de 1 000 et 1 200 m<sup>2</sup>, pour porter l'élevage de 51 000 à 95 000 places de poulets de chair.

Ce développement s'accompagne d'un arrêt de l'élevage de porcs (400 porcs en post-sevrage + 400 porcs d'engraissement) sur le lieudit Le Prunier.  
Le dossier est soumis à enquête publique du lundi 3 février au vendredi 6 mars 2020 inclus.

Lors de sa séance du 20 février 2020, le Conseil municipal de la Commune de St Trivier-sur-Moignans a émis un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la GAEC du Prunier.

Il est proposé au Conseil Communautaire de donner un avis conforme à celui de la Commune siège de l'exploitation.

Mme DEGLETAGNE par procuration, MM. CHEVREL, MUNERET, PAILLASSON et JAYR ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 45 voix pour et 3 abstentions :

- **De donner** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par le GAEC du Prunier en vue de développer son élevage existant de volailles de chair, à St Trivier-sur-Moignans.

Ainsi fait et délibéré, le 05 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>40</b>	<b>44</b> (11 pouvoirs)

**Séance du 26 juin 2020**

Date de la convocation

**19 juin 2020**

Date d'affichage

**19 juin 2020**

L'an deux mille vingt, **le vingt-six juin, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 19 juin 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_06\_03\_080**

**Approbation du procès-verbal  
de la séance du 05-03-2020**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200626-DELIB-20-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	François	CHRISTOLHOMME		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	S. MERIEUX
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	
	Chantal	BROUILLET		x	
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	T. PAUCHARD
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON		x	D. PETRONE
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Monique	LACROIX	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	M. JACQUARD
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	E. BERNARD
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	I.DUBOIS
	Juliette	BURNET		x	I.DUBOIS
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Bernard	OLLAGNIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN		x	P. LARRIEU
	Agnès	DUPERRIER		x	F. MARECHAL
	Jacques	LIENHARDT		x	S. MERIEUX
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**La Vice-Présidente,**

**Soumet** à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré, décide,  
par 44 voix pour et 8 abstentions :

- **D'approuver** le compte rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 26 juin 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	40	50 (12 pouvoirs)

**Séance du 26 juin 2020**

Date de la convocation

**19 juin 2020**

Date d'affichage

**19 juin 2020**

L'an deux mille vingt, **le vingt-six juin, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 19 juin 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_06\_03\_081**

**Modification des statuts de la  
Communauté de Communes de  
la Dombes - Compétence  
optionnelle Action sociale  
d'intérêt communautaire :  
Organisation de l'opération  
ECODOMBES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200626-DELIB-20-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2020

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	François	CHRISTOLHOMME		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	S. MERIEUX
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	
	Chantal	BROUILLET		x	
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	T. PAUCHARD
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON		x	D. PETRONE
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Monique	LACROIX	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	M. JACQUARD
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	E. BERNARD
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	I.DUBOIS
	Juliette	BURNET		x	I.DUBOIS
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Bernard	OLLAGNIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN		x	P. LARRIEU
	Agnès	DUPERRIER		x	F. MARECHAL
	Jacques	LIENHARDT		x	S. MERIEUX
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** qu'afin de permettre la mise en place d'une opération de solidarité à destination des habitants du territoire, dans le cadre de la crise sanitaire, il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes de la Dombes.

En effet, la compétence optionnelle action sociale est assortie d'une liste limitative des domaines dans lesquels elle s'exerce : l'intérêt communautaire.

La modification de l'intérêt communautaire d'une compétence nécessite un vote du conseil communautaire à la majorité des 2/3 du conseil et non pas des présents. En conséquence, cette modification de l'intérêt communautaire sera entérinée si au moins 40 délégués la valident.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la modification statutaire suivante :

<b>Actuelle rédaction</b>	<b>Nouvelle rédaction</b>
4- Action sociale d'intérêt communautaire  Sont d'intérêt communautaire : 4-1 – Petite enfance. 4-2 – Soutien aux actions liées à la parentalité dont la ludothèque. 4-3 – Maison de santé de Chalamont.	4- Action sociale d'intérêt communautaire  Sont d'intérêt communautaire : 4-1 – Petite enfance. 4-2 – Soutien aux actions liées à la parentalité dont la ludothèque. 4-3 – Maison de santé de Chalamont. 4-4 – Organisation de l'opération ECODOMBES.

**Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide,

par 43 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions :

- **De retenir** le volet « Organisation de l'opération ECODOMBES » au titre de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale », telle que présentée ci-dessus, avec entrée en vigueur au 26 juin 2020,
- **D'approuver** la modification correspondante des statuts de la Communauté de Communes de la Dombes, avec entrée en vigueur au 26 juin 2020,
- **D'autoriser** la Première Vice-Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 26 juin 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>40</b>	<b>48</b> (11 pouvoirs)

**Séance du 26 juin 2020**

Date de la convocation

**19 juin 2020**

Date d'affichage

**19 juin 2020**

L'an deux mille vingt, **le vingt-six juin, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 19 juin 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_06\_03\_082**

**Lancement de l'opération  
Eco'Dombes**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200626-DELIB-20-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	François	CHRISTOLHOMME		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	S. MERIEUX
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	
	Chantal	BROUILLET		x	
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	T. PAUCHARD
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON		x	D. PETRONE
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Monique	LACROIX	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	M. JACQUARD
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	E. BERNARD
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	I.DUBOIS
	Juliette	BURNET		x	I.DUBOIS
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Bernard	OLLAGNIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN		x	P. LARRIEU
	Agnès	DUPERRIER		x	F. MARECHAL
	Jacques	LIENHARDT		x	S. MERIEUX
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

## La Vice-Présidente,

**Rappelle** qu'afin d'accompagner les habitants de son territoire, dans un contexte économique post-COVID 19 difficile, la Communauté de Communes de la Dombes propose la mise en place d'une opération de solidarité dénommée Eco'Dombes, menée en partenariat avec les Communes membres et les commerces locaux.

Le partenariat avec les Communes s'envisage essentiellement au travers d'un co-financement, pour constituer un fonds de 40 000 €.

La collaboration avec les commerces partenaires s'organise au travers de conventions à intervenir entre ces derniers et la Communauté de Communes.

Le principe : la Communauté de Communes organise un jeu-concours composé de 3 questions, ouvert aux seuls habitants de la CCD.

Les éventuels ex-aequo seront départagés par un tirage au sort, qui permettra de désigner les 800 lauréats bénéficiant chacun de 5 bons d'achats de 10 €, utilisables dans les commerces partenaires de l'opération.

Le jeu-concours fera l'objet d'un règlement.

Pour participer à ce jeu, les habitants doivent s'inscrire sur la plateforme dont la Communauté de Communes de la Dombes est propriétaire intitulée « achetezendombes ».

Ensuite, l'éventuel tirage au sort informatique sous contrôle d'huissier désigne aléatoirement les lauréats, qui reçoivent par courrier postal un carnet de bons d'achats à leur domicile.

Les bons d'achats pourront être utilisés dans les commerces partenaires jusqu'au 30 septembre 2020, durée qui pourra être prolongée après consultation des partenaires économiques.

Les bons d'achats dépensés sont ensuite transmis par les commerçants partenaires à la plateforme « achetezendombes ».

La plateforme transmet chaque mois de l'opération, au plus tard le 20, la liste des bénéficiaires, les éléments nécessaires à la création de tiers et les montants concernés à la Communauté de Communes de la Dombes, qui effectue le remboursement aux commerçants partenaires de l'opération.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la compétence action sociale et contribue à augmenter le pouvoir d'achat des citoyens en les incitant à consommer localement.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le lancement de l'opération.

### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide,

par 42 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions :

- **D'approuver** l'organisation d'une opération de solidarité dénommée Eco'Dombes, selon les modalités décrites ci-dessus,

- **D'autoriser** la Première Vice-Présidente à signer les conventions avec les commerces partenaires, le règlement du jeu-concours, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 26 juin 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes

assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>40</b>	<b>43</b> (9 pouvoirs)

**Séance du 26 juin 2020**

Date de la convocation

**19 juin 2020**

Date d'affichage

**19 juin 2020**

L'an deux mille vingt, **le vingt-six juin, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 19 juin 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_06\_03\_083**

**Modalités de financement du dispositif Eco'Dombes**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200626-DELIB-20-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	François	CHRISTOLHOMME		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	S. MERIEUX
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	
	Chantal	BROUILLET		x	
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DEFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	T. PAUCHARD
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON		x	D. PETRONE
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Monique	LACROIX	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	M. JACQUARD
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	E. BERNARD
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	I.DUBOIS
	Juliette	BURNET		x	I.DUBOIS
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Bernard	OLLAGNIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN		x	P. LARRIEU
	Agnès	DUPERRIER		x	F. MARECHAL
	Jacques	LIENHARDT		x	S. MERIEUX
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : Sylvie BIAJOUX.

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** qu'afin d'accompagner les habitants de son territoire, dans un contexte économique post-COVID 19 difficile, la Communauté de Communes de la Dombes propose la mise en place d'une opération de solidarité dénommée Eco'Dombes, menée en partenariat avec les Communes membres et les commerces partenaires.

La Communauté de Communes de la Dombes achète à la société Achetez'A la prestation d'organisation de ce jeu « Eco'Dombes ».

Le fonds initialement prévu pour le dispositif est de 40.000 €. Il est constitué :

- de la participation des communes qui le souhaitent à hauteur de 0,5 €/habitant,
- de la participation éventuelle d'autres partenaires et financeurs,
- des fonds propres de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le fonds doit permettre l'édition de 800 carnets de 5 bons d'achats de 10 €. Si le montant total du fonds devait être augmenté par le truchement de participations supérieures à celles initialement envisagées, le nombre de carnets de bons d'achats mis en jeu serait proportionnellement augmenté.

Ainsi, les montants d'Attributions de Compensation seraient réduits à hauteur de 0,5 €/habitant de chaque commune partenaire en 2020. Il conviendrait ensuite de valider le principe d'une nouvelle modification des d'Attributions de Compensation pour leur permettre de retrouver leur niveau initial en 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les modalités de financement du dispositif proposé afin d'associer financièrement les communes à l'opération et sur le principe d'une révision des Attributions de Compensation.

**Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide,

par 39 voix pour, 4 voix contre et 9 abstentions :

- **D'approuver** les modalités de financement de l'opération de solidarité Eco'Dombes énoncées ci-dessus,
- **D'autoriser** la Première Vice-Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 26 juin 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



# Récapitulatif des délibérations 2020

## BUREAUX

Numéro	Date bureau	Objet
2020-1	30/01/2020	Approbation du PV du 19-12-2019
2020-2	30/01/2020	Attribution de subventions
2020-3	13/02/2020	Approbation du PV du 30-01-2020
2020-4	13/02/2020	Demande d'aide financière pour le montage d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux à l'Agence de l'Eau
2020-73	12/03/2020	Approbation du PV du 13-02-2020
2020-74	12/03/2020	Demande de subvention animation LEADER 2020
2020-75	12/03/2020	Attribution de subvention dans le cadre de l'aide au développement du commerce, de l'artisanat et de service avec point de vente
2020-76	12/03/2020	Attribution de subvention SPL Dombes Tourisme
2020-77	11/06/2020	Approbation du PV du 12-03-2020
2020-78	11/06/2020	Approbation de la grille tarifaire d'entretien des installations du SPANC
2020-79	11/06/2020	Attribution de subvention MJC Villas les Dombes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	14	14

Séance du 30 janvier 2020

Date de la convocation

**23 janvier 2020**

Date d'affichage

**23 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, **le trente janvier, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 janvier 2020 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_01\_01\_001**

**Approbation du procès-verbal de  
la séance du 19-12-2019**

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Jean-Pierre	GRANGE	Excusé
Michel	JACQUARD	Excusé
Michel	GIRER	Excusé

Secrétaire de séance élu : Florent CHEVREL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200130-DELIB-20-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

**La Vice-Présidente,**

soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu de la précédente réunion.

**Le Bureau**  
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte rendu de la séance du 19 décembre 2019.

Ainsi fait et délibéré, le 30 janvier 2020

La Vice-Présidente,



Isabelle DUBOIS



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	14	14

Séance du 30 janvier 2020

Date de la convocation

**23 janvier 2020**

Date d'affichage

**23 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, **le trente janvier, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 janvier 2020 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_01\_01\_002**

**Attribution de subventions**

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Jean-Pierre	GRANGE	Excusé
Michel	JACQUARD	Excusé
Michel	GIRER	Excusé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200130-DELIB-20-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Secrétaire de séance élu : **Florent CHEVREL.**

**La Vice-Présidente,**

**Présente** pour le Budget Principal les propositions de subventions suivantes :

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION SOUHAITEE
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	Subvention de fonctionnement	100 314,00 €
TOM POUCE	Subvention de fonctionnement	351 254,00 €
ARCHE DES BAMBINS	Subvention de fonctionnement	103 545,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>555 113,00 €</b>

Madame la Vice-Présidente propose au Bureau Communautaire de valider l'attribution de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Le Bureau**  
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De valider** l'attribution des subventions proposées ci-dessus,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention attributive et tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 30 janvier 2020

La Vice-Présidente,

  
Isabelle DUBOIS



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>16</b>	<b>10</b>	<b>11</b> <b>(1 pouvoir)</b>

**Séance du 13 février 2020**

Date de la convocation

**04 février 2020**

Date d'affichage

**04 février 2020**

L'an deux mille vingt, **le treize février, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération  
n° **D2020\_02\_02\_003**

**Approbation du procès-verbal de  
la séance du 30-01-2020**

Absents :

Jean-Pierre	GRANGE	Excusé
Edwige	GUEYNARD	Excusée
Cyrille	CHAFFARD	Excusé
Patrick	MATHIAS	Excusé
Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Bernard	OLLAGNIER	Excusé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200213-DELIB-20-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2020

Secrétaire de séance élu : **Gérard BRANCHY.**

**La Vice-Présidente,**

soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu de la précédente réunion.

**Le Bureau**  
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte rendu de la séance du 30 janvier 2020.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>16</b>	<b>10</b>	<b>11</b> <b>(1 pouvoir)</b>

Séance du 13 février 2020

Date de la convocation

**04 février 2020**

Date d'affichage

**04 février 2020**

L'an deux mille vingt, le **treize février, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 février 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération  
n° D2020\_02\_02\_004

**Demande d'aide financière pour le  
montage d'un dispositif de  
Paiements pour Services  
Environnementaux à l'Agence de  
l'Eau**

Absents :

Jean-Pierre	GRANGE	Excusé
Edwige	GUEYNARD	Excusée
Cyrille	CHAFFARD	Excusé
Patrick	MATHIAS	Excusé
Fabienne	BAS-DEFARGES	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Bernard	OLLAGNIER	Excusé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200213-DELIB-20-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2020

Secrétaire de séance élu : Gérard BRANCHY.

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** que la Communauté de Communes de la Dombes se porte candidate à l'appel à initiatives de l'Agence de l'Eau afin que la Dombes soit territoire d'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux à destination des agriculteurs et des pisciculteurs. Il s'agit de tester un dispositif différent des Mesures Agro-Environnementales par un système d'aide directe aux services rendus pour l'environnement. Ceux-ci seront définis sur la base d'indicateurs de pratiques favorables à la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Si le territoire est retenu, un projet sera construit courant 2020 avec l'ensemble des partenaires compétents et principalement : les Syndicats de rivières, la Chambre d'Agriculture de l'Ain, l'ADABIO, le syndicat des étangs et l'APPED.

Le financement de l'AERMC couvrira 70% des dépenses d'animation pour le montage du dispositif et la mobilisation des exploitants agricoles et piscicoles jusque fin 2020. Ceci comprend un CCD de 9 mois recruté par la Communauté de Communes de la Dombes ainsi que le financement du temps d'animation des partenaires techniques locaux.

Financiers	%	Montant € TTC
AERMC	70	65 139.20
CC Dombes	30	27 916.80
<b>TOTAL</b>	100	93 056.00

Il est proposé au Bureau Communautaire d'approuver le dépôt d'un dossier de demande d'aide financière pour le montage d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux et à autoriser la Première Vice-Présidente à signer tout document relatif à ce dossier d'un montant de l'ordre de 93 000 €.

#### **Le Bureau**

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le dépôt d'un dossier de demande d'aide financière pour le montage d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux à l'Agence de l'Eau,
- **D'autoriser** Madame la Première Vice-Présidente à signer tout document relatif à ce dossier d'un montant de l'ordre de 93 000 €.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes

dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>16</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

**Séance du 12 mars 2020**

Date de la convocation

**05 mars 2020**

Date d'affichage

**05 mars 2020**

L'an deux mille vingt, **le douze mars, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 mars 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_03\_073**

**Approbation du procès-verbal de  
la séance du 13-02-2020**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200312-DELIB-20-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2020

Bernard	OLLAGNIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Excusé
François	MARECHAL	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Edwige GUEYNARD.**

**La Vice-Présidente,**

soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu de la précédente réunion.

**Le Bureau**  
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte rendu de la séance du 13 février 2020.

Ainsi fait et délibéré, le 12 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>16</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

**Séance du 12 mars 2020**

Date de la convocation

**05 mars 2020**

Date d'affichage

**05 mars 2020**

L'an deux mille vingt, **le douze mars, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 mars 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_03\_074**

**Demande de subvention animation  
LEADER 2020**

Absents :

Bernard	OLLAGNIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Excusé
François	MARECHAL	Excusé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200312-DELIB-20-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2020

Secrétaire de séance élu : **Edwige GUEYNARD.**

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** que la Communauté de Communes de la Dombes met en œuvre un programme de développement rural LEADER, au profit de six intercommunalités. L'animation et la gestion de ce programme requièrent 1,9 ETP, répartis sur deux postes :

- un chef de projet Leader à 90 %,
- une chargée de gestion à temps complet.

Il est proposé cette année de renforcer le service Leader en embauchant un stagiaire. Le stagiaire serait chargé d'entamer l'évaluation du programme Leader, ce qui est une obligation réglementaire. Afin de faire une évaluation du programme Leader actuel, il est proposé de prévoir une ligne budgétaire pour financer un stage d'une durée de 6 à 7 mois.

Le financement partiel de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de LEADER est prévu dans les crédits alloués au programme. Afin d'en bénéficier, une demande de subvention pour l'année 2020 doit être transmise à la Région, autorité de gestion des fonds européens.

La prise en charge par les fonds européens est fixée à 80 % d'une base comprenant les dépenses justifiables à partir de devis, les salaires dédiés au programme, les frais de déplacement et un forfait de 15 % de coûts indirects. Les frais de déplacement comprennent notamment le déplacement d'une délégation du comité de programmation, en vue de concrétiser un projet de coopération avec un autre territoire.

L'autofinancement de 20% est réparti entre les 6 intercommunalités couvertes par le programme, au prorata de la population concernée.

Dépenses	Montant	Recettes – Financeur	Montant	Taux
Dépenses sur devis : adhésion aux réseaux <i>ad hoc</i>	1 100,00 €	Leader Animation et gestion du programme	92 501,44 €	80 %
Salaires et charges – 1,9 ETP	92 699,40 €	Autofinancement réparti entre les 6 CC couvertes par le programme	23 125,37 €	20 %
Stage 6 à 7 mois	4 095,00 €			
Frais de déplacement	3 827,50 €			
Coûts indirects	13 904,91 €			
<b>TOTAL</b>	<b>115 626,81 €</b>		<b>115 626,81 €</b>	

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver le projet d'animation et gestion du programme Leader du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- D'inscrire au budget les moyens nécessaires à l'animation du programme Leader pour l'année 2020,
- D'autoriser le représentant légal de la Communauté de communes à ajuster le plan de financement, si cela s'avère nécessaire au cours de l'instruction,
- De s'engager à financer le reste à charge par son autofinancement si les subventions s'avéraient moins élevées que demandées,
- D'autoriser le représentant légal à solliciter les subventions pour la mise en œuvre Leader auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du programme européen Leader.

**Le Bureau**

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet d'animation et gestion du programme Leader du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- **D'inscrire** au budget les moyens nécessaires à l'animation du programme Leader pour l'année 2020,
- **D'autoriser** le représentant légal de la Communauté de communes à ajuster le plan de financement, si cela s'avère nécessaire au cours de l'instruction,
- **De s'engager** à financer le reste à charge par son autofinancement si les subventions s'avéraient moins élevées que demandées,
- **D'autoriser** le représentant légal à solliciter les subventions pour la mise en œuvre Leader auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du programme européen Leader.

Ainsi fait et délibéré, le 12 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>16</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

**Séance du 12 mars 2020**

Date de la convocation

**05 mars 2020**

Date d'affichage

**05 mars 2020**

L'an deux mille vingt, **le douze mars, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 mars 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
n° **D2020\_03\_03\_075**

**Attribution de subvention dans le  
cadre de l'aide au développement  
du commerce, de l'artisanat et de  
service avec point de vente**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200312-DELIB-20-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2020

Absents :

Bernard	OLLAGNIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Excusé
François	MARECHAL	Excusé

Secrétaire de séance élue : **Edwige GUEYNARD.**

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** que par délibération du 17 mai 2018, le Conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de Communes de la Dombes, et décidé de contribuer au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, mis en place par la Région, selon les modalités suivantes :

- Montant plafond des dépenses éligibles : 50 000 €,
- Montant plancher des dépenses éligibles : 5 000 €,
- Taux d'intervention de la Communauté de Communes de la Dombes : 10 %,
- Enveloppe annuelle consacrée par la Communauté de Communes : 20 000 €.

Lors de sa séance du 12 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution relatif au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, qui précise, notamment, les entreprises éligibles.

Ce règlement a été modifié par délibération du 7 mars 2019.

Réunie le 15 janvier 2020, la Commission Développement économique a donné un avis favorable au dossier suivant, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente :

- une subvention dont le montant ne peut excéder 5 000 € pour la cave d'UMILE, SARL B4R, à Saint André de Corcy, exploité par Monsieur Umile BRINDISI et Madame Sophie BRINDISI, co-gérants, pour l'aménagement d'une surface de vente commerciale, en vue d'accueillir un commerce de vins, d'articles s'y afférant, épicerie fine et soirées à thème.

Il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution de cette subvention et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **Le Bureau**

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De valider** l'attribution de cette subvention proposée ci-dessus,
- **D'autoriser** Madame la Première Vice-Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 12 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes

dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>16</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

**Séance du 12 mars 2020**

Date de la convocation

**05 mars 2020**

Date d'affichage

**05 mars 2020**

L'an deux mille vingt, **le douze mars, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 mars 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2020\_03\_03\_076**

**Attribution de subvention à la SPL  
Dombes Tourisme**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200312-DELIB-20-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2020

Absents :

Bernard	OLLAGNIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Excusé
François	MARECHAL	Excusé

Secrétaire de séance élue : **Edwige GUEYNARD.**

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** au Bureau que la SPL Dombes Tourisme lui a adressé un courrier de demande de subvention d'un montant de 450 000 € correspondant à la subvention de fonctionnement pour l'année 2020.

Il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution de cette subvention.

**Le Bureau**  
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** la subvention de 440 000 € à la SPL Dombes Tourisme,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Madame la Première Vice-Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 12 mars 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>16</b>	<b>9</b>	<b>11</b>

**Séance du 11 juin 2020**

Date de la convocation

**05 juin 2020**

Date d'affichage

**05 juin 2020**

L'an deux mille vingt, **le onze juin, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 juin 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération  
**n° D2020\_06\_04\_077**

**Approbation du procès-verbal de  
 la séance du 12-03-2020**

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Excusé
Edwige	GUEYNARD	Excusée
Cyrille	CHAFFARD	Excusé
Fabienne	BAS-DEFARGES	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Bernard	OLLAGNIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Excusé
François	MARECHAL	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200611-DELIB-20-077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Secrétaire de séance élu : **Florent CHEVREL.**

**La Vice-Présidente,**

soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu de la précédente réunion.

**Le Bureau**  
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte rendu de la séance du 12 mars 2020.

Ainsi fait et délibéré, le 11 juin 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

La Vice-Présidente,

  
Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	9	11

Séance du 11 juin 2020

Date de la convocation

05 juin 2020

Date d'affichage

05 juin 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin, à 8 heures 30 minutes,

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 juin 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération  
n° D2020\_06\_04\_078

**Approbation de la grille tarifaire  
d'entretien des installations du  
Service Public d'Assainissement  
Non Collectif (SPANC)**

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Excusé
Edwige	GUEYNARD	Excusée
Cyrille	CHAFFARD	Excusé
Fabienne	BAS-DEFARGES	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Bernard	OLLAGNIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Excusé
François	MARECHAL	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200611-DELIB-20-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Secrétaire de séance élu : Florent CHEVREL.

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** que le SPANC de la Communauté de Communes de la Dombes propose à ses usagers un service entretien pour bénéficier de tarifs préférentiels pour la vidange de leurs installations.

Ces vidanges sont assurées par un prestataire dans le cadre d'un marché à bon de commande.

Par décision du 05 juin 2020, Madame la Vice-Présidente a attribué le marché public relatif à l'entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers du SPANC (service public d'assainissement non collectif) à la société BIAJOUX ASSAINISSEMENT à Péronnas.

Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver la nouvelle grille tarifaire suivante :

		PROGRAMMEES		URGENTES	
	PRESTATIONS	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € TTC	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € TTC
1.1	Fosse septique, fosse toutes eaux et fosse étanche Volume de fosse < 2 001 litres	105	115,50	175	192,50
1.2	Fosse septique, fosse toutes eaux et fosse étanche Volume de fosse entre 2 001 et 4 000 litres	119	130,90	195	214,50
1.3	Micro-station de 1 à 6 EH	139	152,90	215	236,50
1.4	Micro-station de 7 à 10 EH	149	163,90	225	247,50
2.1	Plus-value pour mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieure à 30 mètres.	10,5	11,55	10,5	11,55
2.2	Plus-value pour un volume supérieur à 4 000 litres	25	27,50	25	27,50
2.3	Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite	69	75,90	69	75,90
3.1	Vidange d'un bac dégraisseur seul	80	88	99	108,90
3.2	Forfait de déplacement sans intervention	69	75,90	99	108,90

#### Le Bureau

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la grille tarifaire ci-dessus ainsi que l'annexe 1 au règlement du SPANC telle que jointe à la présente,

- **De préciser** que l'annexe 1 sera mise à disposition des usagers en téléchargement libre sur le site internet,

- **De préciser** que cette annexe 1 sera transmise à chaque commune adhérente et sera disponible en mairie ou au siège de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 11 juin 2020  
La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

La Vice-Présidente,



Isabelle DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	9	11

**Séance du 11 juin 2020**

Date de la convocation

**05 juin 2020**

Date d'affichage

**05 juin 2020**

L'an deux mille vingt, **le onze juin, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 juin 2020 de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération  
**n° D2020\_06\_04\_079**

**Attribution de subvention à la  
 MJC de Villars les Dombes**

Absents :

François	CHRISTOLHOMME	Excusé
Edwige	GUEYNARD	Excusée
Cyrille	CHAFFARD	Excusé
Fabienne	BAS-DEFARGES	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Bernard	OLLAGNIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Excusé
François	MARECHAL	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200611-DELIB-20-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Secrétaire de séance élu : **Florent CHEVREL.**

**La Vice-Présidente,**

**Rappelle** au Bureau que la MJC de Villars les Dombes a déposé un dossier de subvention pour le Festival "Théâtre et Bottes de Paille" du 12 au 14 juin 2020. En raison du Covid 19, elle a décidé d'annuler la tenue de ce festival pour cette année.

Néanmoins, elle a engagé quelques frais pour l'organisation de cet évènement. Elle demande à la communauté de communes, à travers la subvention, de prendre une partie des dépenses de l'ordre de 1 000 €.

Il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution de cette subvention.

**Le Bureau**

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** la subvention de 1 000 € à la MJC de Villars les Dombes,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Madame la Première Vice-Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 11 juin 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de  
Communes de la Dombes  
dans le cadre de la suppléance,

La Vice-Présidente,

  
Isabelle DUBOIS



# Récapitulatif des décisions 2020

## DECISIONS

Numéro	Date	Objet
D20-001	06/01/2020	Attribution du marché "Restructuration de la déchetterie de Chalamont" au groupement conjoint avec mandataire solidaire NALDEO - Cabinet d'Architecture Pascal CARRILLO (44 930 € HT)
D20-002	06/01/2020	Attribution du marché "Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique (programmation) pour la construction d'une nouvelle déchetterie à Châtillon-sur-Chalaronne" à la société Naldéo Stratégies Publiques (42 425 € HT)
D20-003	27/01/2020	Signature d'un bail non soumis au statut en raison de sa courte durée de deux ans avec la Société ANAQUA pour la location de locaux à l'Hôtel d'entreprises
D20-004	13/03/2020	Signature de concessions d'usage temporaire d'une réserve foncière entre l'EPF de l'Ain, la Communauté de Communes de la Dombes et les exploitants du périmètre de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay
D20-005	17/04/2020	Modification du montant de la subvention à la crèche l'Arche des Bambins à Neuville les Dames
D20-006	11/05/2020	Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité
D20-007	05/06/2020	Attribution du marché "Entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers du SPANC de la Communauté de Communes de la Dombes" à la société Biajoux Assainissement
D20-008	05/06/2020	Attribution de subvention au Centre Social la Passerelle
D20-009	05/06/2020	Attribution de subvention à la Mission Locale Jeunes
D20-010	05/06/2020	Attribution de subvention
D20-011	05/06/2020	Refus d'attribution de subvention
D20-012	15/06/2020	Attribution du marché "Acquisition et mise en œuvre d'une solution informatique globale de gestion de chèques cadeaux et prestations associées" à la société AchetezA (41 135 € HT)
D20-013	15/06/2020	Attribution de la prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pendant la crise sanitaire liée au covid-19
D20-014	16/06/2020	Signature d'une convention de mise à disposition de vélos, d'accessoires et de matériel de vélos dans le cadre de l'opération Cyclo'Dombes auprès de Dombes Tourisme
D20-015	19/06/2020	Modalités d'organisation des instances délibératives de la Communauté de Communes de la Dombes pendant la crise sanitaire
D20-016	26/06/2020	Signature de conventions pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances ANC avec la SOGEDO

## DECISION n° 001/2020

**OBJET :** Le Président de la Communauté de Communes de la Dombes,

**MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE LA DECHETTERIE DE CHALAMONT- ATTRIBUTION DU MARCHE**

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu la délibération N°D2017\_07\_09\_318A du Conseil Communautaire en date du 20 juillet 2017 portant délégations d'attributions au Président,

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes a organisé une mise en concurrence en procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, préalable à la conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la déchetterie de Chalamont,

– **DECIDE** –

**ARTICLE 1 -** D'attribuer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la déchetterie de Chalamont au groupement conjoint avec mandataire solidaire NALDEO (69 003 Lyon) / Cabinet d'Architecture Pascal CARRILLO (07 250 Le Pouzin) pour un montant total de 44 930 € HT.

Ce montant comprend d'une part, une tranche ferme d'un montant total de 42 015 € HT (phase 1 : diagnostic de l'existant : 4 835 € HT et phase 2 : mission de maîtrise d'œuvre : 37 180 € HT) et d'autre part, une tranche optionnelle « mission OPC » d'un montant de 2 915 € HT.

**ARTICLE 2 -** De conclure avec le groupement susmentionné le marché correspondant.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,  
Le 06 janvier 2020,

Le Président de la Communauté de  
Communes de la Dombes,

Michel GIRER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200106-2020-001-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2020

## DECISION n° 002/2020

**OBJET :** Le Président de la Communauté de Communes de la Dombes,

**MISSION D'AMO  
TECHNIQUE  
(PROGRAMMATION)  
POUR LA  
CONSTRUCTION  
D'UNE NOUVELLE  
DECHETTERIE A  
CHATILLON-SUR-  
CHALARONNE-  
ATTRIBUTION DU  
MARCHE**

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu la délibération N°D2017\_07\_09\_318A du Conseil Communautaire en date du 20 juillet 2017 portant délégations d'attributions au Président,

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes a organisé une mise en concurrence en procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, préalable à la conclusion d'un marché public relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique (programmation) pour la construction d'une nouvelle déchetterie à Châtillon-sur-Chalaronne,

– **DECIDE** –

**ARTICLE 1 -** D'attribuer le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique (programmation) pour la construction d'une nouvelle déchetterie à Châtillon-sur-Chalaronne à la société Naldéo Stratégies Publiques pour un montant total de 42 425 € HT.

Ce montant comprend d'une part, une tranche ferme « définition d'un programme » d'un montant de 38 025 € HT et d'autre part, une tranche optionnelle « assistance au suivi du projet en phase conception » d'un montant de 4 400 € HT.

**ARTICLE 2 -** De conclure avec la société susmentionnée le marché correspondant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200106-2020-002-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2020



Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 06 janvier 2020,

Le Président de la Communauté de  
Communes de la Dombes,

Michel GIRER

**L'autorité territoriale**, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

## DECISION n° 003/2020

**OBJET :** Le Président de la Communauté de Communes de la Dombes,

**DECISION  
PORTANT SUR  
LA SIGNATURE  
D'UN BAIL NON  
SOU MIS AU  
STATUT EN  
RAISON DE SA  
COURTE DUREE  
AVEC LA  
SOCIETE  
ANAQUA, POUR  
LA LOCATION  
DE LOCAUX A  
L'HÔTEL  
D'ENTREPRISES  
, A CHATILLON-  
SUR-  
CHALARONNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-2 concernant les dispositions du chapitre II du titre II du livre I,  
Vu l'article L.5211-10 du même code,  
Vu la délibération 2017-13 du 20 juillet 2017 portant sur la délégation de pouvoirs du Conseil communautaire à M. Le Président,

Considérant la demande de M. Gilles MARTIN PEULET, Président de la Société ANAQUA N° SIRET : 828 662 734 00023, société de recherche et développement de procédés en traitement de l'eau, qui souhaite louer des locaux dans l'hôtel d'entreprises intercommunal, situé Rue Christian BARNARD, à Châtillon-sur-Chalaronne :

Local	Local	Bureau	Sanitaires	Local technique	Total	Mensuel chargé	Annuel chargé	Caution
N°2	119,98	17,57	4,84	6,04	148,43	927,69 €	11 132,25 €	865,84 €

Ce local dispose également d'une mezzanine de 33,71 m<sup>2</sup> non pris en compte dans le calcul du loyer.

Considérant que les locaux, objets de la présente, font partie d'un hôtel d'entreprises qui a pour vocation la location de courte durée pour des entreprises en création ou en développement,

Les parties se sont rapprochées en vue de conclure un bail non soumis au statut en raison de sa courte durée tenant compte des circonstances particulières relatées ci-dessus.

L'une des particularités de ce bail est qu'à son terme, le locataire ne bénéficie d'aucun droit au renouvellement du bail ni d'aucune indemnité d'éviction si le bailleur ne veut pas le reconduire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200127-2020-003-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2020

Le bail non soumis au statut en raison de sa courte durée est consenti et accepté pour une durée de 2 ans, commençant à courir le 1<sup>er</sup> février 2020, pour se terminer au terme de la durée susvisée, soit le 31 janvier 2022.

Le Preneur et le Bailleur pourront résilier ce bail à tout moment à condition de donner congé par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte extrajudiciaire en respectant un préavis d'un mois.

**L'autorité territoriale**, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

A l'arrivée du terme, il pourra être décidé par le propriétaire et le locataire d'un commun accord de renouveler le bail de courte durée d'une année supplémentaire. La durée cumulée des baux successifs de courte durée conclus avec le même locataire et dans les locaux de l'Hôtel d'entreprises ne doit pas excéder 3 ans.

Le bail de courte durée est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 70 €/m<sup>2</sup>/an (délibération n° D2018\_04\_04\_099 du 5 avril 2018) auquel s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur et une provision périodique pour charges de 5 € H.T./m<sup>2</sup>/an avec régularisations annuelles.

– **DECIDE** –

**ARTICLE 1 -** De signer un bail non soumis au statut en raison de sa courte durée de deux ans avec la Société ANAQUA à compter du 1er février 2020 jusqu'au 31 janvier 2022, pour des locaux d'une surface totale d'environ 149 m<sup>2</sup> (hors mezzanine), dans le bâtiment de l'Hôtel d'entreprises à Châtillon-sur-Chalaronne, et dans les conditions définies ci-dessus.

**ARTICLE 2 -** La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,  
Le 27 janvier 2020,

Le Président de la Communauté de  
Communes de la Dombes,

Michel GIRER



**L'autorité territoriale,** Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## DECISION n° 004/2020

**OBJET :** La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DE CONCESSIONS D'USAGE TEMPORAIRE D'UNE RESERVE FONCIERE ENTRE L'EPF DE L'AIN, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES ET LES EXPLOITANTS DU PERIMETRE DE LA ZAC PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA DOMBES, A MIONNAY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-2 concernant les dispositions du chapitre II du titre II du livre I,  
Vu l'article L.5211-10 du même code,  
Vu l'article L.221-2 du Code de l'Urbanisme relatif aux concessions temporaires sur les réserves foncières,  
Vu la délibération n° D2020\_02\_01\_014 du 13 février 2020 portant sur la délégation d'attributions du Conseil communautaire à Madame la Première Vice-présidente, dans le cadre de la suppléance qu'elle assure,

Considérant que le Conseil communautaire de la Dombes a approuvé l'acquisition des parcelles faisant l'objet de la présente décision, situées sur la Commune de Mionnay, au lieudit « Le Riollet », dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes,

Considérant que, par délibération n° D2017\_06\_08\_297 du 22 juin 2017, le Conseil communautaire a approuvé la substitution d'acquéreur au profit de l'EPF de l'Ain pour les tènements nécessaires à la Communauté de Communes de la Dombes pour constituer les réserves foncières en vue de la réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay, et les conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain, signées en date du 7 juillet 2017,

Considérant que les terrains faisant l'objet de la présente décision ont été acquis par l'EPF de l'Ain qui en assure le portage foncier pour le compte de la Communauté de Communes de la Dombes,

Considérant qu'il convient d'assurer l'exploitation de ces terrains dans l'attente de leur utilisation définitive dans le cadre de la réalisation des ouvrages du Parc d'Activités Economiques de la Dombes,

### – DECIDE –

**ARTICLE 1 -** D'approuver la signature de concessions d'usage temporaire entre l'EPF de l'Ain et la Communauté de Communes de la Dombes, d'une part, et les exploitations concessionnaires figurant dans le tableau suivant, d'autre part, pour la période du 15 septembre 2019 au 31 juillet 2020, qui ne se renouvelleront pas au-delà de cette date,

**L'autorité territoriale,** Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Exploitations concessionnaires	Exploitants
SCEA des Gambadières	M. CHAMBERON Guy-Etienne
	M. CHAMBERON Jean-Marc
M. PINAD Alain	M. PINAD ALAIN
M. RIBAYRON Jérôme	M. RIBAYRON Jérôme
M. CORMORECHE Sébastien	M. CORMORECHE Sébastien
GAEC de la Grive	M. BOURGUIGNON Pascal
	M. BOURGUIGNON Christophe
	M. BOURGUIGNON Michaël
M. GENEVOIS Michel	M. GENEVOIS Michel

**ARTICLE 2 -** Que lesdites concessions d'usage temporaire sont consenties à titre gracieux,

**ARTICLE 3 -** Qu'elles s'exécutent dans les charges et conditions fixées par lesdites concessions,

**ARTICLE 4 -** La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 13 mars 2020,

La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la  
Dombes assurant la suppléance,

Isabelle DUBOIS



**L'autorité territoriale,** Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

## DECISION n° 005/2020

**OBJET :** La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**DECISION PORTANT SUR LA MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION A LA CRECHE L'ARCHE DES BAMBINS A NEUVILLE LES DAMES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° D2020\_02\_01\_014 du 13 février 2020 portant sur la délégation d'attributions du Conseil communautaire à Madame la Première Vice-présidente, dans le cadre de la suppléance qu'elle assure,  
Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, par délibération n° D2020\_01\_01\_002 du 30 janvier 2020, le Bureau communautaire a attribué la subvention d'un montant de 103 545 € à la crèche l'Arche des Bambins à Neuville les Dames.

– **DECIDE** –

- ARTICLE 1 -** De modifier la délibération n° D2020\_01\_01\_002 du 30 janvier 2020 en attribuant une subvention d'un montant de 101 545 € à la crèche l'Arche des Bambins à Neuville les Dames,
- ARTICLE 2 -** La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200417-2020-005-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2020

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 17 avril 2020,

La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la  
Dombes assurant la suppléance,



Isabelle DUBOIS

**L'autorité territoriale**, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

## DECISION n° 006/2020

**OBJET :** La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**DECISION  
PORTANT SUR LA  
CREATION D'UN  
EMPLOI POUR  
ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE  
D'ACTIVITE**

Le territoire des étangs de la Dombes est un écosystème complexe (1200 étangs) où interagissent, entre autres, la pisciculture, la gestion cynégétique et l'agriculture.

Les enjeux de biodiversité sont multiples en particulier les populations nicheuses d'oiseaux d'eau et les végétations aquatiques.

Depuis 2017, la Communauté de Communes de la Dombes a repris l'animation du site Natura 2000 de la Dombes (47 650 ha) et du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC).

L'historique des différents programmes agro-environnementaux incite à trouver une nouvelle approche pour soutenir des pratiques en faveur de la qualité de l'eau et de la reconquête de la biodiversité.

En janvier 2020, la CC Dombes en accord avec les principaux acteurs locaux de l'agriculture et de l'eau a postulé à l'appel à initiatives pour être territoire d'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE). La candidature a été acceptée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

La volonté est de réunir dans un même dispositif les exploitants agricoles et les exploitants d'étangs en soutenant des actions simples et efficaces sur des ensembles fonctionnels, c'est-à-dire les périmètres des chaînes d'étangs avec leur bassin versant agricole. Le dispositif de PSE doit aboutir à la rémunération des agriculteurs et pisciculteurs pour leurs interventions en faveur de la gestion des structures paysagères (haies, mares, étangs...) et en matière de gestion des systèmes de production (réduction des intrants, préservation des sols...).

Ce nouveau dispositif s'appuie essentiellement sur les collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI) pour construire, animer, instruire, payer et contrôler les contractants.

L'objectif de cette mission est de construire un dispositif d'aides surfaciques réellement adapté aux particularités de la Dombes. Les aides devront être liées à des résultats mesurables par des indicateurs faciles à suivre. Le dispositif construit sera à soumettre avant fin mars 2021 à l'AERMC afin de démarrer la contractualisation des exploitants en 2021.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

**L'autorité territoriale,** Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200511-2020-006-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020

Vu la délibération n° D2020\_02\_01\_014 du 13 février 2020 portant sur la délégation d'attributions du Conseil communautaire à Madame la Première Vice-présidente, dans le cadre de la suppléance qu'elle assure,  
Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent à la construction d'un dispositif de paiements pour services environnementaux il y a lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité sur le grade d'ingénieur à temps complet.

– **DECIDE** –

- ARTICLE 1 -** De créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité sur le grade d'ingénieur pour une durée de 10 mois,
- ARTICLE 2 -** De préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires.
- ARTICLE 3 -** De décider que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des ingénieurs territoriaux.
- ARTICLE 4 -** D'habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.
- ARTICLE 5 -** La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,  
Le 11 mai 2020,

La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la  
Dombes assurant la suppléance,

Isabelle DUBOIS



## DECISION n° 007/2020

**OBJET :** La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**MARCHE PUBLIC  
RELATIF A  
L'ENTRETIEN DES  
INSTALLATIONS  
D'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF  
DES USAGERS DU  
SPANC –  
ATTRIBUTION DU  
MARCHE**

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes a organisé une mise en concurrence en procédure adaptée, préalable à la conclusion d'un marché public relatif l'entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers du SPANC (service public d'assainissement non collectif).

### – DECIDE –

**ARTICLE 1 -** D'attribuer le marché public relatif à l'entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers du SPANC (service public d'assainissement non collectif) de la Communauté de Communes de la Dombes à la société BIAJOUX ASSAINISSEMENT (01 960 Péronnas).

Le marché est un accord-cadre à bons de commande. Il est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur. Chaque accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre à bons de commande ne comporte pas de minimum de dépenses, il comporte un maximum de dépenses fixé à 200 000 € HT sur la durée totale du marché.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200605-2020-007-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2020

**L'autorité territoriale**, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

**ARTICLE 2 -**

De conclure avec la société susmentionnée le marché public correspondant.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 05 juin 2020,

La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la  
Dombes assurant la suppléance,

Isabelle DUBOIS

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'ID', written over a circular official seal. The seal is also in blue ink and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LA DOMBES' at the bottom, with a central emblem featuring a crown and a landscape.

**L'autorité territoriale,** Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

## DECISION n° 008/2020

**OBJET :** La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° D2020\_02\_01\_014 du 13 février 2020 portant sur la délégation d'attributions du Conseil communautaire à Madame la Première Vice-présidente, dans le cadre de la suppléance qu'elle assure,  
Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

– **DECIDE** –

- ARTICLE 1 -** D'attribuer la subvention d'un montant total de 90 133,00 € détaillée ci-dessous :
- Subvention de fonctionnement : 28 000,00 €
  - Rêves de cirque 2020 : 5 000,00 €
  - Ludothèque : 56 820,00 €
  - Vacances et mercredis sportifs : 313,00 €
- ARTICLE 2 -** D'autoriser Madame la Première Vice-Présidente à signer la convention annuelle d'objectifs avec le centre social la Passerelle.
- ARTICLE 3 -** La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200605-2020-008-AU

Accusé certifié exécutoire

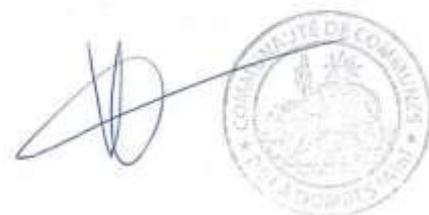
Réception par le préfet : 05/06/2020

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 05 juin 2020,

La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la  
Dombes assurant la suppléance,

Isabelle DUBOIS



**L'autorité territoriale,** Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

## DECISION n° 009/2020

**OBJET :** La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE JEUNES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° D2020\_02\_01\_014 du 13 février 2020 portant sur la délégation d'attributions du Conseil communautaire à Madame la Première Vice-présidente, dans le cadre de la suppléance qu'elle assure,  
Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

– **DECIDE** –

- ARTICLE 1 -** D'attribuer la subvention d'un montant total de 30 361,20 € à la Mission Locale Jeunes.
- ARTICLE 2 -** D'autoriser Madame la Première Vice-Présidente à signer la convention de partenariat avec la Mission Locale Jeunes.
- ARTICLE 3 -** La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,  
Le 05 juin 2020,

La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la  
Dombes assurant la suppléance,

Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200605-2020-009-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2020



## DECISION n° 010/2020

**OBJET :** La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**DECISION  
PORTANT SUR  
L'ATTRIBUTION  
DE  
SUBVENTIONS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° D2020\_02\_01\_014 du 13 février 2020 portant sur la délégation d'attributions du Conseil communautaire à Madame la Première Vice-présidente, dans le cadre de la suppléance qu'elle assure,  
Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

– **DECIDE** –

**ARTICLE 1 -** D'attribuer les subventions suivantes :

CDIFF	Permanences d'information juridique	1 100,00 €
ADIL	Subvention de fonctionnement	3 800,00 €
BIEN ORGANISER POUR MIEUX SOUTENIR	Semi-marathon Bresse Dombes	500,00 €
CŒUR DE VIGNE	Soirée 10 ans anniversaire salon des vins	1 000,00 €
ACADEMIE DE LA DOMBES	Revue pour les 40 ans de l'académie	500,00 €
AZIMUTS CULTURE ET SCIENCE	Balade buissonnière en Zik	500,00 €
AFOCG 01	L'Ain de Ferme en Ferme 2020	500,00 €
ACADEMIE DE CUIVRES EN DOMBES	Festival Cuivres en Dombes	11 000,00 €
	Saisons	2 000,00 €
THEATRE CONTEMPORAIN EN DOMBES	Rendez-Vous d'Automne	1 000,00 €
CENTRE MUSICAL ET CULTUREL DE CHALAMONT	Danses et percussions	5 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200605-2020-010-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2020

**L'autorité territoriale,** Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

**ARTICLE 2 -** D'autoriser Madame la Première Vice-Présidente à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

**ARTICLE 3 -** La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 05 juin 2020,

La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la  
Dombes assurant la suppléance,

Isabelle DUBOIS

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'IDUBOIS', written over a circular official seal. The seal is also in blue ink and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES' around the perimeter. In the center of the seal, there is a heraldic emblem featuring a landscape with a sun, a bridge, and a river.

**L'autorité territoriale,** Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

## DECISION n° 011/2020

**OBJET :** La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**DECISION PORTANT SUR LE REFUS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° D2020\_02\_01\_014 du 13 février 2020 portant sur la délégation d'attributions du Conseil communautaire à Madame la Première Vice-présidente, dans le cadre de la suppléance qu'elle assure,  
Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

– **DECIDE** –

**ARTICLE 1 -** De ne pas accorder les demandes des subventions proposées ci-dessous :

BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	2 100,00 €
TEAM MERLIN BOXE	1 800,00 €
LUTH EN JOIE	1 000,00 €
JEUNES AGRICULTEURS DE L'AIN	5 000,00 €

**ARTICLE 2 -** D'autoriser Madame la Première Vice-Présidente à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

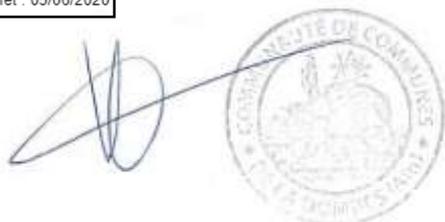
**ARTICLE 3 -** La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200605-2020-011-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2020



Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 05 juin 2020,

La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la  
Dombes assurant la suppléance,

Isabelle DUBOIS

**L'autorité territoriale,** Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

## DECISION n° 012/2020

**OBJET :** La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**MARCHE PUBLIC RELATIF A L'ACQUISITION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION INFORMATIQUE GLOBALE DE GESTION DE CHEQUES CADEAUX ET PRESTATIONS ASSOCIEES – ATTRIBUTION DU MARCHE**

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes a organisé une mise en concurrence en procédure adaptée, préalable à la conclusion d'un marché public relatif à l'acquisition et mise en œuvre d'une solution informatique globale de gestion de chèques cadeaux et prestations associées.

### – DECIDE –

**ARTICLE 1 -** D'attribuer le marché public relatif à l'acquisition et mise en œuvre d'une solution informatique globale de gestion de chèques cadeaux et prestations associées à la société Acheteza (43 000 Le Puy en Velay).

Le marché public comporte :

- une partie à prix forfaitaire pour un montant total de 29 435 € HT
- une partie à bons de commande à prix unitaires pour :

\* la fourniture et livraison des planches pré-imprimées de papier sécurisé : montant maximum de la dépense sur la durée totale du marché : 4 400 € HT

\* la fourniture et livraison des pochettes pré-imprimées qui contiendront les chèques cadeaux : montant maximum de la dépense sur la durée totale du marché : 3 300 € HT

\* la fourniture et livraison des douchettes permettant la lecture des codes-barres des chèques cadeaux : montant maximum de la dépense sur la durée totale du marché : 4 000 € HT

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa notification au titulaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200615-2020-012-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

**L'autorité territoriale**, Certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

**ARTICLE 2 -** De conclure avec la société susmentionnée le marché public correspondant.

**ARTICLE 3 -** De déclarer irrégulière l'offre remise par la société CISS car incomplète, plusieurs lignes du bordereau des prix mixtes n'ayant pas été renseignées.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 15 juin 2020,

La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la  
Dombes assurant la suppléance,

Isabelle DUBOIS

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'ID', written over a circular official seal. The seal is also in blue ink and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES' around the perimeter. In the center of the seal, there is a heraldic emblem featuring a sun, a bridge, and a river.

**L'autorité territoriale,** Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

## DECISION n° 013/2020

**OBJET :**

**DECISION PORTANT  
SUR LA MISE EN  
PLACE DE LA PRIME  
EXCEPTIONNELLE  
POUR LES AGENTS  
PARTICULIEREMEN  
T MOBILISES  
PENDANT L'ETAT  
D'URGENCE  
SANITAIRE**

La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels,

Considérant que des agents de la collectivité ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics pour faire face à l'épidémie de covid-19 en ayant connu un surcroît de travail significatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200615-2020-013-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

– **DECIDE** –

**ARTICLE 1 -**

D'attribuer la prime exceptionnelle aux agents suivants, fonctionnaires ou contractuels, particulièrement mobilisés pendant la crise sanitaire liée au covid-19 :

**L'autorité territoriale**, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

<b>Agents (liste nominative)</b>	<b>Emplois</b>	<b>Montant attribué (plafond 1 000 €)</b>
Christian CHAVANEL	Agent de collecte (chauffeur)	1 000 €
Frédéric LASSARA	Agent de collecte (ripeur)	1 000 €
Philippe RICHONNIER	Agent de collecte (chauffeur)	1 000 €
Jérôme DEGRENDELE	Agent des déchèteries	500 €
Rafaël MOURADOV	Agent des déchèteries	500 €
Armand ARAUJO	Agent accueil / équipement de collecte	500 €
Smaail OUBELLAOUI	Agent des déchèteries	500 €
Sébastien BERNARD	Agent des déchèteries	500 €
Michel DUBOIS	Agent des déchèteries	500 €
Rémy SAEZ	Agent des déchèteries	500 €
Sébastien THOUNY	Agent des déchèteries	500 €
Lionel DORMOY	Agent des déchèteries (TNC 14H00)	200 €

**ARTICLE 2 -**

De verser cette prime exceptionnelle unique sur la paye du mois de juillet 2020.

Cette prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

**ARTICLE 3 -**

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 15 juin 2020,

La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la  
Dombes assurant la suppléance,

Isabelle DUBOIS



**L'autorité territoriale**, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

## DECISION n° 014/2020

**OBJET :** La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VELOS, D'ACCESSOIRES ET DE MATERIEL DE VELOS DANS LE CADRE DE L'OPERATION CYCLO'DOMBES AUPRES DE DOMBES TOURISME**

Vu la délibération n° D2020\_02\_01\_014 du 13 février 2020 portant sur la délégation d'attributions du Conseil communautaire à Madame la Première Vice-présidente, dans le cadre de la suppléance qu'elle assure,

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

– **DECIDE** –

**ARTICLE 1 -** De signer la convention pour la mise à disposition des vélos et de tout le matériel acquis par la Communauté de Communes de la Dombes dans le cadre de l'opération Cyclo'Dombes auprès de Dombes Tourisme.

**ARTICLE 2 -** La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 16 juin 2020,

La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la  
Dombes assurant la suppléance,

Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200616-2020-014-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020



**L'autorité territoriale**, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

## DECISION n° 015/2020

**OBJET :** La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**DECISION PORTANT SUR LES MODALITES D'ORGANISATION DES INSTANCES DELIBERATIVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES PENDANT LA CRISE SANITAIRE**

Vu la délibération n° D2020\_02\_01\_014 du 13 février 2020 portant sur la délégation d'attributions du Conseil communautaire à Madame la Première Vice-présidente, dans le cadre de la suppléance qu'elle assure,

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Considérant la nécessité de réunir le Conseil communautaire pour délibérer sur certaines affaires urgentes, exclues des délégations données au Président mentionnées à l'article L. 5211-10 du CGCT et en application de ces principes.

### – DECIDE –

#### ARTICLE 1 -

D'adopter les dispositions suivantes d'organisation et de tenue des réunions de l'assemblée :

- Réunir l'assemblée délibérante « en tout lieu »,
- Tout conseiller communautaire peut être porteur de deux pouvoirs (contre un habituellement),
- Le quorum est abaissé à un tiers des membres présent,
- Fixer à 50 personnes le nombre de participants hors élus et agents de la collectivité, en tenant compte des règles de distanciation physique et des mesures sanitaires.

#### ARTICLE 2 -

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200619-2020-015-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2020

**L'autorité territoriale**, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

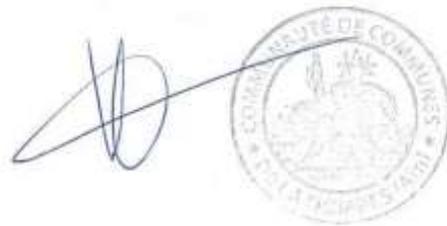
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 19 juin 2020,

La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la  
Dombes assurant la suppléance,

Isabelle DUBOIS

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'ID', written over a circular official seal. The seal is also in blue ink and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LA DOMBES' at the bottom, with a central emblem.

**L'autorité territoriale**, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

## DECISION n° 016/2020

**OBJET :** La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**DECISION  
PORTANT SUR LA  
SIGNATURE DE  
CONVENTIONS  
POUR LA  
FACTURATION,  
L'ENCAISSEMENT  
ET LE  
REVERSEMENT  
DES REDEVANCES  
D'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF  
AVEC LA SOGEDO**

Vu la délibération n° D2020\_02\_01\_014 du 13 février 2020 portant sur la délégation d'attributions du Conseil communautaire à Madame la Première Vice-présidente, dans le cadre de la suppléance qu'elle assure,  
Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que le service public d'assainissement non collectif est financé en majeure partie par une redevance annuelle et forfaitaire et dans un souci de simplification pour l'utilisateur, comme le prévoit l'article R 2224-19-7 du CGCT, cette redevance peut être facturée et recouvrée par l'intermédiaire des sociétés fermières, là où la distribution d'eau est assurée par un délégataire. Afin d'encadrer les relations entre chaque délégataire de l'eau potable et la Communauté de Communes de la Dombes, une convention de facturation et de recouvrement doit ainsi être établie sur chaque périmètre concerné. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, ces conventions durent le temps des contrats de délégation de service public.

Celles-ci définissent :

- le mode de facturation et de reversement,
- la prestation de recouvrement auprès des abonnés possédant un assainissement non collectif,
- les modalités de reversement des sommes perçues au titre de la redevance d'assainissement non collectif,
- la rémunération du délégataire au titre de cette prestation.

Pour les communes de Chatenay, St Nizier le Désert, St Paul de Varax, le contrat de délégation de service public a été renouvelé avec la société SOGEDO pour la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2025.

Pour les communes de Birieux, Crans et Versailleux, le contrat de délégation de service public a été renouvelé avec la société SOGEDO pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2027.

Il convient par conséquent de renouveler avec cette société nos conventions de facturation et de recouvrement de la redevance ANC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20200626-2020-016-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2020

**L'autorité territoriale**, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

– **DECIDE** –

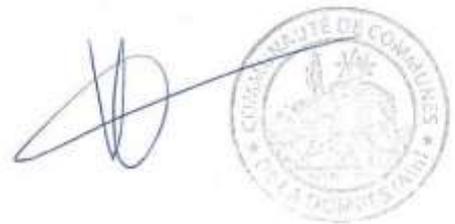
- ARTICLE 1 -** D'approuver la signature des conventions avec la société SOGEDO pour le recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif auprès des usagers du SPANC résidants sur les communes de Birieux, Crans, Chatenay, St Nizier le Désert, St Paul de Varax et Versailleux.
- ARTICLE 2 -** D'autoriser Madame la Vice-Présidente à les signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.
- ARTICLE 3 -** La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 26 juin 2020,

La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la  
Dombes assurant la suppléance,

Isabelle DUBOIS



**L'autorité territoriale**, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.